

TABLOID SPORT

LES EXPOS SE FÂCHENT ET BATTENT LES CARDS AU COMPTE DE 10-5

Pages 2 et 3



Equipe-Canada a commencé son entraînement, au Forum, avec Jean Perron, du Canadien et Mike Keenan, des Flyers.

L'ÉQUIPE 87 SERA PLUS FOUGUEUSE QUE CELLE DE 1984

-M. GOULET

◆ Michel Goulet, des Nordiques de Québec, croit que l'édition de cette année d'Équipe-Canada sera grande-ment différente de celle de 1984, une équipe plus fougueuse, en raison de l'âge moyen des joueurs. Par ailleurs, ce dernier est d'accord avec l'entraîneur Mike Keenan lorsqu'il dit que toutes les formations seront à surveiller.

Pages 4, 5 et 6

LIBRE-ÉCHANGE MOINS DE CANADIENS FAVORABLES

◆ La proportion des Canadiens opposés au libre-échange a connu une forte augmentation, tandis que diminuait le pourcentage de ceux qui y sont favorables. C'est ce que révèle un sondage réalisé par la firme Decima Research Inc. 50 pour 100 des personnes interrogées disent que le libre-échange est une bonne idée, alors que 43 pour 100 affirment que c'est une mauvaise idée. En mars dernier, les sondages indiquaient que moins du tiers des Canadiens étaient opposés au libre-échange.

Les détails, page B-9

Achetons ANTIQUITÉS

Meubles anciens de tous genres, successions, tableaux de grande valeur, bronze, argenterie, etc. Payons très bons prix, allons partout, acceptons frais vites.

Composez un seul numéro: 832-1930

LE SOLEIL

MERCREDI 5 AOÛT 1987 60 pages, 3 cahiers + 1 tabloid Livraison à domicile (7 jours) 2,75\$ 35¢
 QUEBEC, 91e année, no 215 Iles de la Madeleine-Gaspé-Rivière-au-Renard-Perce-Abitibi 50¢

Office plus
 Centre d'affaires TELSEC
 • SERVICES À FRAIS PARTAGES
 648-1431



La Société René St-Pierre

UN DIRECTEUR D'ARÉNA, ÇA N'ARRÊTE PAS!

◆ Travailler l'été... Serge Léveillé, directeur à l'aréna de Saint-Henri de Lévis, s'y est habitué. Car, même s'il n'y a pas toujours de glace, les activités de toutes sortes ne manquent pas... Rentabilité oblige. Louis Longpré nous parle de ce gérant d'aréna qui est entré sur le marché du travail d'abord comme matelot.

Page B-1

RECOMMANDATION D'UN COMITÉ À LA MINISTRE LAVOIE-ROUX

LA PRATIQUE DE SAGE-FEMME DOIT ÊTRE RECONNUE

◆ Le gouvernement québécois aurait tout intérêt à reconnaître au plus tôt la pratique des sages-femmes. Les membres du comité de travail mis sur pied par la ministre de la Santé et des Services sociaux, en ont acquis la profonde conviction.

par Damien GAGNON

"Les travaux que nous avons réalisés nous convainquent de l'importance de la contribution de ces professionnelles, à la diminution de certains problèmes en périnatalité là où elles travaillent, soit dans la plupart des pays industrialisés," écrit la responsable du comité sur la pratique des sages-femmes au Québec, Mme Jocelyne Gagné, dans le texte de présentation du rapport qui vient d'être remis à la ministre, Mme Thérèse Lavoie-Roux.

En plus de favoriser l'humanisation et la démedicalisation des soins et des services entourant la grossesse, l'intégration des sages-femmes dans l'équipe périnatale au Québec, contribuerait à réduire les taux de césariennes (qui sont beaucoup plus élevés que certains pays d'Europe), de bébés prématurés et de petits poids, croit le comité.

Une loi spécifique

Il recommande donc que la profession des sages-femmes fasse l'objet d'une loi spécifique, que la sage-femme ait le droit de pratiquer dans les centres hospitaliers et les CLSC (centres locaux de services communautaires). Quant à sa formation, elle devrait se situer au niveau universitaire premier cycle.

Il est difficile d'évaluer le nombre précis de sages-femmes au Québec. Certains parlent d'environ 150. L'Association des sages-femmes du Québec en regroupe

près de 40 et l'Alliance québécoise des sages-femmes en compte plus d'une trentaine. Le travail des sages-femmes est toléré dans les dispensaires des régions nordiques et isolées. Depuis peu, le centre hospitalier de Povungnituk au

Québec permet cette pratique.

Le comité de travail sur la pratique des sages-femmes a été mis sur pied en avril 1986, avec comme mandat de fournir à la ministre de la Santé et des Services sociaux les informations néces-

saires à une prise de décision quant à la pratique des sages-femmes.

Le document sera maintenant soumis à la consultation d'organisations professionnelles concer-

Lire A-2, SAGE-FEMME



Un comité, mis sur pied par la ministre Thérèse Lavoie-Roux, recommande que la profession de sage-femme fasse l'objet d'une loi spécifique, que la sage-femme ait le droit de pratiquer dans les centres hospitaliers et les CLSC.

À QUÉBEC

L'OPÉRA AU SOMMET DE LA FRANCOPHONIE

Page A-3

CONSUMMATION

UNE BELLE OCCASION POUR LES SKIEURS

◆ Des juillet, les boutiques d'équipement de ski proposent de « super spéciaux...Ski boom, ski flash, ski frappe, ski folle! Ces grands soldes d'été, bien typiques à la région de Québec, représentent généralement une belle occasion pour les skieurs désireux de s'équiper, en tout ou en partie, à un coût raisonnable. De quoi amener d'aucuns à souhaiter le retour des flocons blancs. Notre journaliste Brigitte Breton nous parle de ces ventes.

Voir cahier C



UN PÈRE OBLIGÉ DE PAYER UNE PENSION ALIMENTAIRE À SA FILLE DE 21 ANS

◆ Le tribunal oblige un père à payer à sa fille de 21 ans une pension alimentaire hebdomadaire de \$125, jusqu'à la fin de ses études.

par Louise LEMIEUX

Les parents de la jeune fille sont divorcés. Jusqu'à tout récemment, le père payait une pension alimentaire tant à son ex-épouse qu'à sa fille. Mais depuis que sa fille habite avec son ami qui gagne \$16 000 par année, le père ne veut plus payer de pension à sa fille, la considérant désormais autonome.

Le juge Ross Goodwin, de la cour supérieure, en décide autrement. Le père doit continuer à subvenir aux besoins de sa fille, code civil et jurisprudence obligent. Le code civil prévoit que les deux parents doivent subvenir aux besoins de leur enfant, même âgé de plus de 18 ans. La jurisprudence pré-

Lire A-2, PENSION

MÉTÉO



Dégagement en matinée et du soleil par la suite. Maximum de 22. Demain: ensoleillé. Détails, page C-7

EDITORIAL

MIL DAVIE: C'EST HIER QUE L'AVENIR COMMENÇAIT (B-4)

SOMMAIRE

Annonces classées.....	C-7 à C-14
Arts.....	B-6 à B-8
Bridge.....	C-10
Consommation.....	Cahier C
Crayons de soleil.....	S-8
Décès.....	C-15
Economie.....	B-9 à B-15
Editorial.....	B-4
Feuilleton.....	C-9
Horoscope.....	C-11
Monde.....	B-5
Mots croisés.....	C-8
Mot mystère.....	C-9
Où aller à Québec.....	B-8
Patron.....	C-13

Disparition éventuelle de 1,000 emplois au chantier MIL Davie

Une perte de \$100 millions pour l'économie

La guigne continue de frapper durablement la région de Lévis-Lauzon. La disparition éventuelle de 1,000 emplois au chantier maritime de MIL Davie, à Lauzon, pourrait se traduire par des pertes de quelque \$100 millions, annuellement, pour cette région.

par Réjean LACOMBE

Ce n'est pas sans raison que les représentants des milieux socio-économiques et politiques de la rive sud de Québec ont vivement réagi tout en empruntant la voie de la prudence. Plusieurs d'entre eux avaient déjà vu la fameuse méthode japonaise de construction maritime aller éventuellement déboucher sur une importante perte d'emplois au chantier de Lauzon.

Mais en général, ils estiment qu'il est essentiel que le plus important chantier maritime au Canada emprunte le chemin de la modernité afin qu'il puisse améliorer grandement sa productivité et qu'il devienne plus concurrentiel. Pour eux, il est primordial que le chantier de MIL Davie ne ferme pas ses portes. Ils ne cachent pas que la situation économique et sociale deviendrait alors catastrophique.

Le maire de Lauzon, M. Jean-Marc Lessard, retient que ces nombreuses pertes d'emplois auront un impact important sur le plan humain et sur le plan économique. Il s'est dit déçu de constater que l'entreprise ne remplissait pas ses promesses faites en février dernier dans l'élaboration de son programme de retour au travail. « Il y a, dit-il, plusieurs de nos contribuables qui seront durement affectés. »

M. Lessard se dit conscient que la nouvelle méthode de travail amé-

liorera considérablement la productivité du chantier tout en le rendant plus concurrentiel. Il ne peut toutefois s'empêcher de penser que ce sont les travailleurs qui supporteront une large partie de ces conséquences.

« Mais, ajoute-t-il, il est indispensable de rendre ce chantier rentable. Il est clair que l'on ne peut pas faire des changements aussi importants sans que ces changements touchent les travailleurs. » Cependant, M. Lessard postule qu'à son avis l'implantation de cette nouvelle méthode n'a pas été suffisamment planifiée. Au cours des prochains jours, le conseil municipal de Lauzon sera appelé à étudier plus à fond tout ce dossier.

Par ailleurs, son homologue de Lévis, M. Vincent F. Chagnon, estime que cette situation à MIL Davie affecte considérablement les villes de Lévis, Lauzon et Saint-David. Il souhaite ardemment que des emplois soient créés très rapidement dans le but de venir en aide directement aux travailleurs qui ne retrouveront plus leur job au chantier maritime. Il s'en est également pris aux « hommes politiques » en leur demandant de respecter les engagements qu'ils ont déjà pris. M. Chagnon souligne que le conseil municipal de Lévis est récemment intervenu auprès du ministre fédéral, M. Michel Côté. Tout en accordant son appui et celui du conseil municipal aux travailleurs de MIL Davie, M. Chagnon estime que la situation est actuellement très angoissante.

Ne pas fermer le chantier

Pour le député fédéral de Lévis, M. Gaetan Fontaine, il faut analyser ce dossier d'une façon positive. « Il



M. Jean-Marc Lessard, maire de Lauzon.

faut, dit-il, que le chantier de Lauzon devienne concurrentiel sur le plan canadien et même international.

Tout en remettant en lumière l'éventualité de nouvelles commandes du gouvernement fédéral, telles que la construction de nouvelles fréquences et celle de sous-marins, M. Fontaine souligne que les chantiers maritimes de l'Est et de l'Ouest canadiens « commencent à aiguiser leur crayon ».

« C'est clair, ajoute-t-il, que c'est difficile pour les gars du chantier et pour la compagnie. Mais, il ne faut pas que le chantier ferme. Si les relations demeurent bonnes entre le syndicat et la direction du chantier, c'est clair que ça va aider dans l'obtention de nouveaux contrats. » Il ne rate pas l'occasion de souligner que le gouvernement canadien a inscrit dans le carnet de commandes de MIL Davie des projets de l'ordre de \$471 millions.

Quant aux travailleurs qui ne pourront pas éventuellement retrouver leur emploi, M. Fontaine souligne qu'il existe différents programmes gouvernementaux qui pourraient leur venir en aide.

LE SOLEIL a tenté de joindre le député de Lévis à l'Assemblée nationale du Québec, M. Jean Garon. Ce

dernier est actuellement en vacances et sera de retour à son bureau, dès lundi.

Une grosse perte

Pour sa part, le président de la Chambre de commerce de la rive sud, M. Simon Perreault, ne cache pas qu'il n'apprécie guère la situation actuelle. « On n'aime pas cela, dit-il. On n'est pas tellement heureux. On aimerait que tout le monde rentre au travail. »

M. Perreault estime que pour les marchands et les commerçants de la rive sud, il s'agit là d'une « grosse perte ». Cependant, le président de la Chambre de commerce comprend qu'il faut que le chantier de Lauzon devienne compétitif. « Je suis convaincu, ajoute-t-il, que le chantier doit adopter une nouvelle technique s'il veut survivre. »

Le directeur général de la Corporation de développement économique de Pointe-Lévy, M. Bertrand Crête, aborde le dossier d'une façon extrêmement positive. « L'an der-

nier, constate-t-il, il n'y avait au chantier qu'une centaine de travailleurs. Actuellement, ils sont 500 ans de plus. C'est une bonne augmentation. »

Tout en mettant en lumière le fait que les chantiers maritimes à travers le monde traversaient actuellement une période difficile, M. Crête souligne que la nouvelle méthode de travail contribuera largement à améliorer la productivité et partant l'emploi. « Si on veut être compétitif, dit-il, et être prêt à opérer d'une façon rentable, il faut se moderniser. On ne peut plus construire des navires comme on le faisait dans les années 50. On peut se compter chanceux d'avoir les contrats que l'on a actuellement. »

Il ne fait aucun doute dans l'esprit de M. Crête qu'il faut absolument assurer la survie du chantier de Lauzon à long terme. Parallèlement, il indique qu'il faut aussi assurer une stabilité de l'emploi à la

MIL Davie, de Lauzon. Quant à ceux qui ne retrouveront pas leur emploi au chantier, M. Crête estime qu'il faudra trouver de nouvelles entreprises qui créeront des emplois.

L'an dernier, la Corporation de développement économique de Pointe-Lévy estimait que la disparition de 1,000 emplois directs à la MIL Davie entraînerait des pertes salariales de \$30 millions. Tout en considérant qu'un emploi industriel crée jusqu'à trois emplois dans le secteur tertiaire, les dirigeants de la corporation politique affirmaient que la disparition de ces 3,000 emplois indirects provoquait des pertes salariales de \$70 millions. Les pertes totales peuvent donc atteindre les \$100 millions.

Toutefois, M. Crête indique qu'il faut être prudent avec ces chiffres. Il souligne que ces données ont été préparées alors qu'il n'y avait qu'une centaine de travailleurs à l'oeuvre au chantier de Lauzon. ●

Festival de Salzbourg : mise en scène « obscène » interdite dans une église

♦ SALZBOURG (AFP) - L'interdiction au festival de Salzbourg d'une mise en scène jugée obscène de l'opéra *Le livre aux sept sceaux* du compositeur Franz Schmidt, monté dans une église catholique, a pris, hier, une tournure politique.

Sous la pression de l'archevêque de Salzbourg, Mgr Karl Berg, et des patrons de l'université, propriétaires de la Kollegienkirche (l'église du Collège) où était donné le spectacle tiré de l'apocalypse selon saint-Jean, la direction du festival a décidé, après trois représentations, d'en annuler sa partie scénique pour ne le jouer qu'en version concertante.

Le metteur en scène d'origine juive hongroise George Tabori n'avait pas hésité à illustrer l'oeuvre de Franz Schmidt, décédé en 1939, de scènes d'amour, de guerre et de

corps nus évoluant dans un lieu, selon ses détracteurs, qui ne se prête pas à de tels excès. « Une telle mise en scène fécale-anale-génitale a plutôt sa place dans des toilettes publiques », s'est écrié M. Michael Graff, secrétaire général du parti démocrate-chrétien autrichien.

Cette prise de position et la censure sans précédent imposée à Salzbourg a soulevé de vives réactions dans les milieux politiques et la presse autrichienne. Le ministre socialiste de l'Éducation nationale, Mme Hilde Hawlicek, s'est prononcée pour le maintien du spectacle. Le secrétaire central du parti socialiste, M. Heinrich Keller, a comparé l'interdiction avec les mesures prises il y a 50 ans par Hitler contre « l'art dégénéré », ce qui a alimenté la polémique. Hier, le journal conservateur *Die Presse* lance un appel à la raison aux deux partis populistes et socialiste au

pouvoir en leur demandant de ne pas « réveiller les fantômes de 1938 ». ●

Boy George converti au bouddhisme

♦ LONDRES (Reuter) — La star de rock britannique Boy George, célèbre pour ses tenues androgynes extravagantes, a révélé, hier, qu'il s'était converti au bouddhisme.

Boy George, ancien héroïnomane, qui a récemment subi une cure de désintoxication, a parlé de sa nouvelle foi, au cours d'une interview télévisée. De son vrai nom George O'Dowd, il a été élevé dans le catholicisme. ●

Mise en liberté de Thériault et Henry La contestation de la Couronne prend forme

♦ Les avocats continuent, aujourd'hui, d'exposer leurs arguments concernant la remise en liberté des permanents syndicaux Arsène Henry et Gérard Thériault. Comme depuis les débuts de cette affaire, la procédure est frappée d'une ordonnance de non-publication réclamée par la défense.

par Louise LEMIEUX

Refusée dans un premier temps, la liberté sous caution a été accordée aux deux syndicalistes le 15 juillet. C'est cette décision que conteste la Couronne; le juge Maurice Langlois a renversé une première décision interdisant la remise en liberté de MM. Henry et

Thériault et pourtant, la défense n'a pas étayé son point de vue avec des motifs nouveaux, comme le prévoit la loi, argumentent les avocats de la Couronne, Mes Georges Letendre et Michel Babin.

Arsène Henry et Gérard Thériault font face à des accusations de complot et d'attentat contre des établissements hôteliers appartenant à l'homme d'affaires Raymond Malenfant.

La CSN et Malenfant sont en conflit depuis 18 mois; la centrale syndicale reproche à M. Malenfant de n'avoir pas reconnu le syndicat auquel étaient affiliés les employés au moment de l'achat du Manoir Richelieu par l'homme d'affaires. ●

SAGE-FEMME (suite de la première page)

nées (médecins, infirmières et sages-femmes), aux associations d'établissements et à des groupes de femmes. A la suite de cette consultation, la ministre devrait faire connaître sa position sur la pratique des sages-femmes.

Au cours des prochains mois, le comité soumettra quatre autres avis à la ministre sur les sujets suivants: mortalité et morbidité péri-

natales, périnatalité en milieu défavorisés, grossesse et adolescence, période post-natale.

Une nouvelle corporation

Dernièrement, l'Office des professions refusait la demande de l'Association des sages-femmes du Québec d'être constituée en corporation professionnelle. Le comité de travail reconnaît que dans le cas des sages-femmes, étant donné leur

petit nombre, il serait plus approprié de prévoir une organisation professionnelle novatrice et plus souple qu'une corporation.

Toutefois, souligne le comité, il faudrait modifier le Code des professions. Comme les démarches nécessaires risqueraient d'être longues et complexes, le comité recommande de créer une nouvelle corporation professionnelle à exercice exclusif à partir du cadre juridique actuel.

Selon le comité, la reconnaissance légale de la sage-femme doit assurer son autonomie au plan professionnel, ce qui n'est pas le cas partout. A certains endroits, les sages-femmes sont devenues l'assistante du médecin ou des infirmières.

Quant à la formation des sages-femmes, le comité ne retient pas la recommandation de l'Ordre et de la Fédération des syndicats professionnels des infirmiers et infirmières du Québec pour que la profession des sages-femmes soit réservée aux infirmières. A son avis, une formation et une expérience pratique en médecine ou en sciences infirmières, ne constituent pas nécessairement la préparation spécifique pour devenir sage-femme.

La Fédération des SPIQ n'était pas en mesure, hier, de commenter le rapport. Elle en avait pas encore reçu copie et la présidente, Mme Hélène Pelletier, est présentée en vacances. L'Ordre des infirmières et infirmiers préfère également attendre d'avoir pris connaissance du rapport avant d'émettre des commentaires.

PENSION (suite de la première page)

voit qu'un enfant qui poursuit des études universitaires peut s'attendre au paiement d'une pension alimentaire de la part de ses parents... à la condition de poursuivre ses études de façon satisfaisante et pendant une période raisonnable.

La jeune fille en question est étudiante en troisième année en

Eau excellente à la plage du Camping aux îles Chez René

♦ A la suite de la cote «D» (polluée) attribuée à cette plage lors des analyses des échantillons prélevés le 27 juillet, le ministère de l'Environnement a effectué des vérifications prioritaires les 29 et 31 juillet.

Les résultats des analyses du 29 classent la plage dans la catégorie «C» (médocre) alors que pour le 31, les résultats montrent une amélioration très nette de la qualité de l'eau et ladite plage se classe dans la catégorie «A» (excellente).

Cette place fait partie du groupe de quatre plages de la région de Québec dont les propriétaires utilisent un désinfectant pour contrôler la qualité de l'eau. ●

LA QUOTIDIENNE

tirage du 4 août
9-1-7
2-1-6-7

Il y a 25 ans, aujourd'hui, décédait «la» star La légende de Marilyn demeure vivante

♦ HOLLYWOOD (PC-AP) - Face à la crypte numéro 33, un immense bouquet de fleurs repose dans un vase. Broché à une rose, un bristol. Un touriste de passage s'en approche et la lit : « Marilyn, nous comprenons ».

À chaque jour, des fleurs nouvelles sont déposées sur la tombe, de nombreuses voitures s'y arrêtent et les passagers en descendent pour rendre un dernier hommage à la déesse d'Hollywood, Marilyn Monroe, qui repose aujourd'hui au Westward Memorial Park.

Il y a 25 ans, aujourd'hui, que la célèbre actrice a rendu son dernier soupir : un suicide selon toutes probabilités.

La légende de cette merveilleuse beauté à la peau translucide s'est terminée de façon tragique, le 5 août 1962, alors qu'elle n'avait que 36 ans.

Après sa mort, elle fit l'objet d'un véritable culte, on ne parlait que d'elle et ses imitatrices foisonnerent. La chanteuse rock Madonna tente d'ailleurs tant bien que mal d'imiter la grâce féline de la blonde vedette.

Nulle part ailleurs qu'à Hollywood, toutefois, le souvenir de Marilyn Monroe n'est plus évident. La ville semble toujours sous le charme de la jeune Norma Jeane Mortenson qui y arriva la tête pleine de rêves et qui devait y vivre déconvenues amoureuses et tragédies.

Sur Hollywood Blvd., photos et posters de Marilyn décorent toujours les vitrines de nombreux commerces, on la retrouve sur les façades de plusieurs théâtres et sur les brochures décrivant les activités de la capitale du cinéma.

Les étagères des librairies croquent sous les innombrables livres tentant de décrire la légende Monroe et les magasins de souvenirs offrent de tout : eau de Cologne, oreillers, draps, serviettes et même des cure-dents en son nom.

Des centaines de ses admira-

teurs se sont récemment rendus à l'hôtel Roosevelt qui présentait une exposition de photos et articles divers ayant appartenu à la vedette.

Sa carrière

Dans l'arrière-cour du célèbre Mann's Chinese Theatre, où de très nombreuses stars ont laissé l'empreinte de leurs mains dans le ciment frais, les visiteurs se ruent immédiatement vers la plaque qui avait été réservée à Marilyn. C'est en 1953, après le tournage de *Gentlemen Prefer Blonde* que Marilyn avait ainsi « assis » son statut de grande vedette.

Au cours de sa carrière, elle a participé au tournage de 30 films.

Ses débuts avaient d'ailleurs été très humbles. Elle était la fille naturelle de Gladys Baker, une travailleuse obscure de l'industrie cinématographique. Son père était un immigré hollandais du nom d'Edward Mortenson. Sa mère fit une dépression nerveuse peu après sa naissance et, ultérieurement, fit plusieurs séjours en institutions psychiatriques.

Marilyn, durant sa jeunesse, connut plusieurs foyers d'accueil et fut occasionnellement victime d'abus. À l'âge de 16 ans, elle épousa un mécanicien d'aviation du nom de James Dougherty. Ils divorcèrent à la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

Un photographe la remarqua à l'usine d'armements où elle travaillait et prit plusieurs photos d'elle, la lançant dans une carrière de mannequin et lui permettant peu après de tourner son premier film, *Scudda Hoo, Scudda Hay*.

En peu de temps, Marilyn Monroe devint une des stars les plus convoitées de Hollywood. Pourtant, ses aventures et mariages malheureux - elle épousa le joueur de base-ball Joe DiMaggio et l'auteur dramatique Arthur Miller - ne lui permirent pas de connaître le bonheur.

« Tout le monde tente de profiter de vous », dit-elle un jour en commentant la célébrité dont elle



Il y a 25 ans, aujourd'hui, que Marilyn Monroe s'est, selon toutes probabilités, suicidée.

jouissait. « On dirait que chacun tente de s'approprier un morceau de vous. »

Tributs nombreux

Les admirateurs et proches de Marilyn n'ont jamais cessé de lui rendre hommage sur la tombe qui est devenue son dernier repos.

DiMaggio déposa des roses sur sa tombe à chaque jour durant les 20 premières années qui suivirent son décès. Il a cessé il y a cinq ans.

« Elle semblait fragile et beaucoup de personnes l'adoraient pour cet aspect de sa personnalité », d'affirmer un cinéaste qui l'a bien connue.

L'écrivain Gloria Steinem, dans une biographie de Marilyn, écrivait : « Une des raisons très simples pour lesquelles sa vie est si marquante est justement la fin prématurée qu'elle a connue... Lorsque le passé s'éteint, on en porte le deuil, mais lorsque l'avenir disparaît, l'imagination s'efforce de le forger. »

Le mystère de sa mort due à une surdose de barbituriques demeure. Dix ans après la découverte de son corps nu, en travers de son lit dans sa résidence de Brentwood, Milo Speriglio, un enquêteur privé, fut appelé à étudier l'affaire. Il avait été embauché par Robert Slatzer qui prétendait avoir été marié à Marilyn Monroe, durant une brève période.

Au cours des années subséquentes, l'enquête de Speriglio incita différents corps policiers à ouvrir un dossier sur ce décès et à réclamer une enquête devant le grand jury.

Le FBI avait également ouvert un dossier sur la vedette, en raison des sentiments « d'amitié » qui l'avaient liée au président John Kennedy et à son frère, Robert, sénateur et secrétaire à la Justice.

Une version édulcorée du dossier du FBI fut remise au district attorney de Hollywood qui, à l'issue de l'enquête devant le grand jury, conclut à une mort accidentelle ou à un suicide.

Dans un livre qu'il a publié il y a quelques années, Speriglio écrivait : « Je suis persuadé qu'elle a été assassinée. Elle a été assassinée par le crime organisé. Elle a été éliminée par des gens du gouvernement et du crime organisé. »

Speriglio, qui a l'intention de tourner un film et d'écrire un nouveau livre sur Marilyn Monroe, affirme aujourd'hui qu'en raison du refus des autorités d'étudier son décès de plus près, le mystère entourant la mort de Marilyn ne sera probablement jamais parfaitement éclairci. ●

Le rafting fait une 11e victime en un mois en C.-B.

♦ ALEXIS CREEK (PC) - Au moins une autre personne a perdu la vie dans un accident de descente de rapides survenu, hier, dans la rivière Chalko, en Colombie-Britannique. Ce nouvel accident survient à peine trois jours après la tragédie similaire de samedi où cinq Américains ont perdu la vie lorsque le canot pneumatique dans lequel ils avaient pris place a heurté un rocher.

Six personnes au moins ont survécu à l'accident d'hier qui se serait produit dans la même région que celui de samedi, celle de Lava Ca-

nyon, à 55 kilomètres d'Alexis Creek, au sud-ouest de la Colombie-Britannique.

Cette nouvelle tragédie porte à 11 le nombre de personnes qui ont péri cette année en Colombie-Britannique au cours d'excursions de descente de rivière en canot pneumatique.

Ce nouvel incident survient au moment où le ministère provincial de l'Environnement et des Parcs de la Colombie-Britannique s'apprete à adopter une réglementation plus sévère régissant les excursions de descente de rapides. ●

Poursuite contre la ville de Sainte-Foy, sa mairesse et deux conseillers

Les Gionet réclament \$2.8 millions

Le capitaine Roméo Gionet et sa famille poursuivent la ville de Sainte-Foy, la mairesse Andrée Boucher et deux conseillers pour un montant de \$2.8 millions pour compenser les dommages causés par la lecture publique d'un rap-

port de la mairesse, le 5 février dernier. Ils réclament en outre la

par Louise LEMIEUX

lecture publique d'un jugement qui leur serait favorable.

La poursuite de la famille Gionet fait suite à la lecture publique par la mairesse de ses recommandations pour solutionner le problème au sein du corps de police de Sainte-Foy. Elle proposait le congédiement du chef André Sainte-Marie et du

capitaine Roméo Gionet, utilisant des termes peu élogieux sur les deux hommes. La lecture de ce rapport a été retransmise sur les ondes de la station CHRC, avec l'assentiment du conseil municipal.

C'est M. Gionet qui réclame la plus forte somme, soit \$2.5 millions. La lecture de ce rapport, explique-t-il dans sa requête a perturbé sa vie personnelle et ruiné sa carrière. Sa poursuite en dommage n'implique pas Mme Boucher puisqu'il a déjà intenté une action criminelle contre elle.

Mme Gionet et les trois enfants du couple réclament pour leur part \$375 000 pour compenser les traumatismes que leur ont causé la lec-

ture publique du rapport de Mme Boucher dans lequel elle qualifiait M. Gionet de « peureux », « d'homme méchant et dur envers les policiers », de « responsable de tous les problèmes de la police de Sainte-Foy avec le chef Sainte-Marie ».

À la lecture de la requête, on apprend qu'après la diffusion de ces recommandations de la mairesse, les enfants Gionet ont été tellement perturbés que l'aînée a dû quitter le cégep, le rendement scolaire du benjamin s'est nettement détérioré alors que la troisième a perdu ses amis. La relation du couple Gionet a été grandement troublée par les événements.

La famille accuse les deux

conseillers Gilles Lavoie et Guy Filion d'avoir été complices de Mme Boucher en n'empêchant pas la diffusion radiophonique des recommandations de la mairesse.

En plus des dommages pécuniaires, la famille Gionet demande au juge d'ordonner au conseil municipal de « prendre les dispositions nécessaires » pour que le texte du jugement soit lu « à haute et intelligible voix » et que la lecture soit retransmise sur les ondes de CHRC. La famille exige aussi que le conseil mette 50 copies du jugement à venir à la disposition du public et des journalistes.

Aucune date n'a été fixée pour l'audition de cette poursuite.

Mairesse et conseillers ont réagi très calmement

La mairesse Andrée Boucher et ses deux collègues du comité exécutif de la ville de Sainte-Foy, les conseillers Guy Filion et Gilles Lavoie, ont réagi très calmement aux deux poursuites totalisant \$2.8 millions déposées, hier après-midi, par les procureurs du capitaine Roméo Gionet et sa famille.

par Pierre MARTEL

« Je n'ai aucune crainte. Je ne me laisserai pas intimider par l'avalanche de poursuites déclenchée par Guy Bertrand. Je ne me laisserai pas faire. Je vais continuer à faire mon travail. Cela ne me dérangera pas », a affirmé la mairesse de Sainte-Foy.

Mme Boucher a ajouté que la multiplication des poursuites judiciaires lui laissait penser qu'elle

avait mis le doigt sur quelque chose de gros. « On frappe avec tellement de force que je commence à avoir l'impression que, avec les changements entrepris à la municipalité, nous avons touché à quelque chose qui les dérange. Ils prennent tous les moyens pour essayer de nous arrêter », affirme-t-elle.

« Ça ne m'empêchera pas de dormir. Ça fait partie des risques du métier même si je ne trouve pas correct d'être poursuivi personnellement pour des gestes que j'ai posés à titre d'homme public », déclare, pour sa part, le conseiller Guy Filion.

Ce dernier ajoute que les poursuites entreprises par M. Gionet et sa famille mettent en évidence la nécessité de légiférer pour accorder une protection aux élus municipaux pour des décisions prises dans

l'exercice de leurs fonctions. « Sans aller dans quelque chose d'aussi étendu que ce qui existe pour les élus provinciaux et fédéraux, il faudrait songer à accorder une protection quelconque aux élus du municipal », explique-t-il.

Son collègue Gilles Lavoie abonde dans le même sens. Il estime qu'il faudrait que le ministre des Affaires municipales prenne des dispositions pour assurer une protection aux élus municipaux.

Par ailleurs, M. Lavoie estime que les poursuites déposées, hier, s'inscrivent dans la saga judiciaire amorcée il y a déjà quelques mois. « Ça ne m'empêche pas de relaxer. Il faut faire confiance à la justice. J'ai pris des décisions concernant M. Gionet parce que je suis un élu », a-t-il conclu.

L'opéra sera présent au Sommet de la francophonie

L'opéra sera présent au Sommet de la francophonie qui se tiendra à Québec, comme on sait, les 2, 3 et 4 septembre.

par Marc SAMSON

Sous l'appellation « Opéra pour la francophonie » la Fondation de l'Opéra de Québec présentera, le 3 septembre, au Grand Théâtre, un concert-gala où se trouveront réunis des chanteurs, réputés ou en début de carrière, ayant déjà fait partie des distributions de l'OdeQ et de la Société lyrique d'Aubigny, les chœurs de

l'Opéra de Québec et un orchestre symphonique qui pourrait être l'OSQ. Guy Bélanger, le directeur musical de l'OdeQ, dirigera ce concert.

Le programme, qui répondra à la demande faite à M. Bélanger pour qu'il soit facile d'accès, comprendra des airs, duos, ensembles et chœurs extraits d'oeuvres familiaires du répertoire français, évidemment.

Parmi les solistes invités, on retrouve les noms de Colette Boky, Louise Lebrun, André Jobin, Bernard Turgeon, Yves Cantin, Lyne Fortin, Sonia Racine, Claude-

Robin Pelletier et quelques autres dont on attend encore la confirmation de leur présence à cet événement.

Bizet (avec *Carmen* et *Les pêcheurs de perles*), Gounod (avec *Roméo et Juliette* et *Faust*), Massenet (avec *Manon*, *Werther* et *Thaïs*), Offenbach (avec *Les Contes d'Hoffman*), Saint-Saëns (avec *Samson et Dalila*), Delibes (avec *Lakmé*) figureront parmi les compositeurs entendus au cours de cette soirée.

Ouvert au grand public, le prix des places pour ce concert-gala a été fixé à \$50.



Funérailles du maire Beaulieu
Plusieurs centaines de personnes ont rendu, hier, un dernier hommage au maire de Loretteville, M. Jean-Marie Beaulieu, décédé samedi des suites d'un cancer. Plusieurs maires de la région, dont ceux de Québec, Sainte-Foy, Beauport, l'Ancienne-Lorette et Charlesbourg, ont assisté aux funérailles civiles présidées par le curé de la paroisse Saint-Ambroise, l'abbé Roger Bédard. Son prédécesseur, l'abbé Jean-Claude Matte, a prononcé l'homélie, insistant surtout sur la grande foi qu'avait celui qui a été maire de Loretteville au cours des 10 dernières années.

L'organisme ne pourrait capturer de baleine ailleurs qu'au Canada

Les intentions de Sea World demeurent secrètes

La compagnie américaine Sea World s'installerait au Canada parce qu'il serait le seul pays à lui

par Yves THERRIEN

accorder encore des permis de capture de mammifères marins. Même les États-Unis refusent de renouveler certains permis depuis

que les mouvements de protestations contre Sea World et ses méthodes se sont levés un peu partout.

La députée fédérale de Charlesbourg, Mme Monique B. Tardif, a indiqué au SOLEIL que Sea World répète chaque année une demande pour un permis de capture mais d'un petit nombre de mammifères. A sa connaissance, la compagnie n'a

fait aucun autre genre de demande au gouvernement canadien.

Elle avoue ne pas avoir été mise au courant des intentions de cet investisseur américain qui doit s'établir sous peu dans le comté qu'elle représente aux Communes. « La compagnie ne m'a jamais informée de ses intentions ni de ses besoins ni de son échéancier de développement », a-t-elle confirmé.

LE SOLEIL a aussi tenté d'en savoir plus sur les intentions de la compagnie Sea World. Toutefois, personne ne pouvait dire quand ou comment se feraient les futurs développements ou de quelle nature seraient les équipements. Ce sera un centre de recherche sur les mammifères marins, mais depuis le mois de mai doit se tenir un conférence de presse devant apporter

toutes les précisions. « Le projet de Sea World est très connu », répète-t-on dans certains ministères sans que l'on puisse en savoir plus.

Intentions cachées

Par ailleurs, dans un rapport préparé par la biologiste Françoise Patenaude pour la Société zoologique de Québec et dont LE SOLEIL a obtenu copie, on indique les nombreuses réticences face aux méthodes de capture utilisées par Sea World. Selon le rapport les intentions de la compagnie ne seraient pas toujours très claires : « Au cours de 1983, on peut lire dans le *Los Angeles Times* (7 août) et le *New York Times* (9 août) que les gens, tout au long de la côte ouest, sont outragés par les demandes de Sea World qui exploite les baleines dans

un but commercial, selon plusieurs, la recherche n'est qu'une façade alors que le but ultime c'est le profit. »

Le document de Mme Patenaude fait état des nombreuses oppositions relatant qu'en 1984, le gouverneur de l'Alaska avait refusé de permettre la capture d'épaulards. À cette occasion, des membres du Congrès se sont alliés à des environnementalistes pour s'opposer à la capture et à l'importation d'épaulards pour des spectacles publics.

Sea World appartient à Harcourt Brace Jovanovich (HBJ) qui emploie plus de 10,000 personnes. En 1985, les profits générés par les parcs Sea World représentaient plus de 27 pour 100 des profits de HBJ.

La compagnie américaine voudrait gérer le zoo mais éliminer l'aquarium

La compagnie américaine Sea World aurait proposé au gouvernement du Québec de prendre en charge la gestion du Jardin zoologique de Québec, à Charlesbourg, tout en implantant son centre de recherche sur les mammifères marins à la condition de voir disparaître l'Aquarium de Québec. M. Normand Bolduc, le chef de cabinet du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, a déclaré qu'il ne pouvait nier ou confirmer les informations recueillies par LE SOLEIL.

par Yves THERRIEN

Cependant, au bureau du député de Charlesbourg et ministre du Transport Marc-Yvan Côté, on affirme qu'aucune offre de gestion du zoo n'a été formulée.

Du côté de la Société zoologique de Québec qui a déjà fait la demande pour s'occuper de la gestion du zoo, M. Conrad Bernier s'interroge sur les intentions du gouvernement provincial de céder un tiers du jardin à des intérêts américains alors que 400 acres de terrain sont disponibles au sud du zoo.

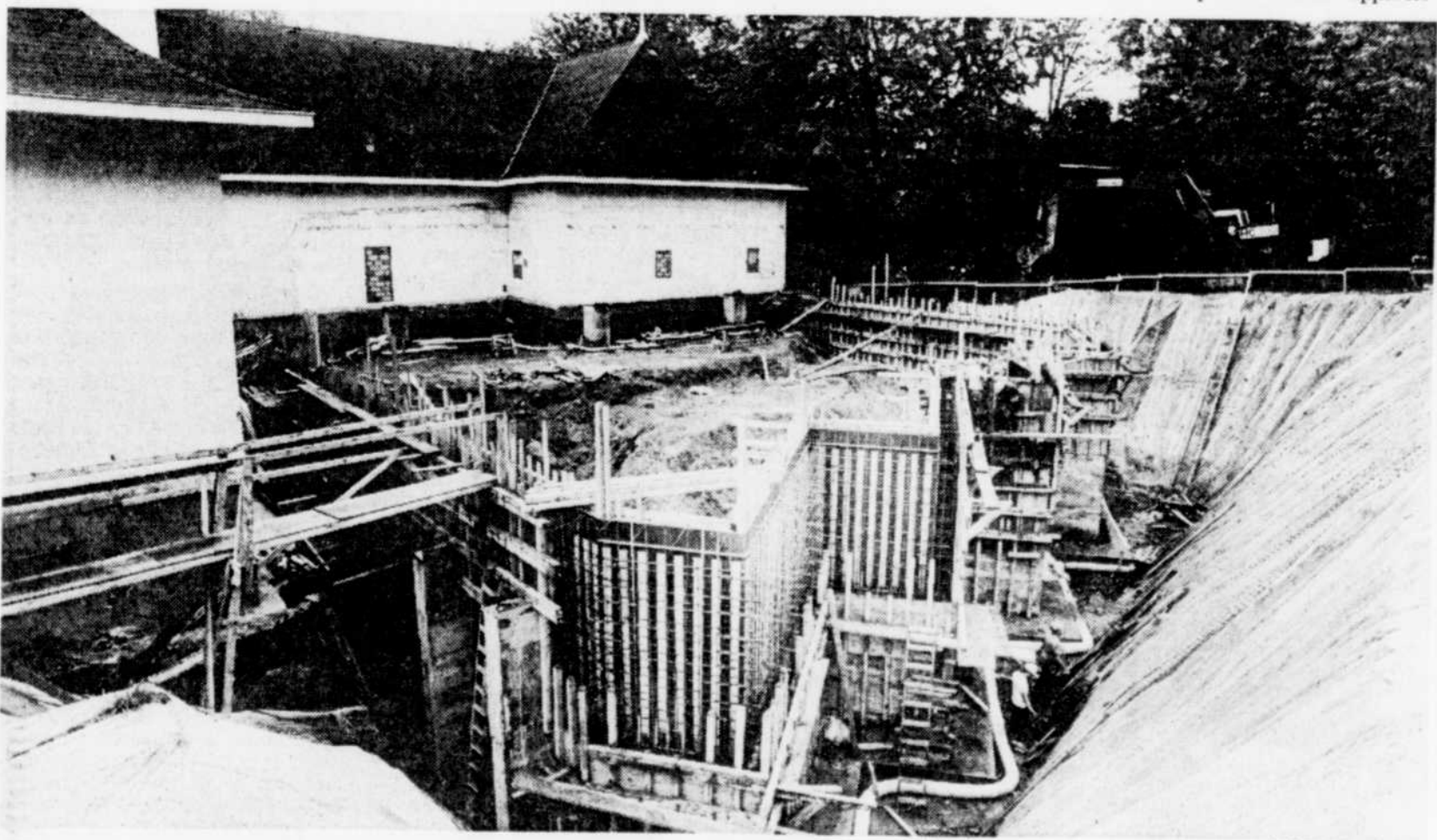
« Nous ne sommes pas contre le projet de Sea World, précise le directeur de la société zoologique, tant qu'il comporte un aspect recherche et un aspect éducatif. De là à abandonner la gestion de tout le jardin à une compagnie étrangère, il

ya une marge. Contrairement à plusieurs jardins zoologiques commerciaux, l'aspect éducatif est très développé ici. »

À la direction du jardin zoologique, M. Louis-Philippe Demers n'était pas au courant des démarches de Sea World. Il a toutefois indiqué qu'on avait demandé de préparer l'inventaire animalier du zoo pour le nouvel arrivant, sans plus. Un bâtiment de 100 pieds sur 150 devrait être construit bientôt, mais M. Demers n'en savait pas plus. Toutefois, les plans et la demande de permis n'avaient pas encore été déposés à la ville de Charlesbourg, hier, en fin d'après-midi.

Pour sa part, le directeur de l'Aquarium du Québec, M. Pierre Paulhus paraissait tout étonné par les intentions attribuées à la compagnie américaine Sea World, avouant ne rien savoir à ce sujet. « L'aquarium existe depuis 28 ans, explique-t-il, et notre rôle éducatif, en plus de se confirmer année après année, continue de se développer. Il serait étonnant de voir l'aquarium disparaître au moment où sa clientèle augmente et que naissent des projets d'expansion comme celui du pavillon sur le Saint-Laurent. »

Selon M. Paulhus, si les gens de Sea World avaient bien visité le site de l'aquarium, ils se seraient installés dans ce parc et non à Charlesbourg. « L'endroit est unique, ajoute-t-il. Notre travail aussi. »



C'est dans cet espace en construction que les cougars du Jardin zoologique du Québec pourront bientôt s'ébattre.

Au Jardin zoologique du Québec, les cougars pourront mettre le nez dehors

Pour la première fois de leur existence, les cougars du Jardin zoologique du Québec, à Charlesbourg, pourront mettre le nez dehors, à la fin de septembre, quand sera inauguré leur enclos extérieur, actuellement en construction au coût d'environ \$500,000.

par Normand PROVENCHER

L'aménagement de cette aire à vision directe — c'est-à-dire utili-

sant des fosses au lieu de grillages pour séparer les bêtes des visiteurs — permettra aux sept cougars (ou pumas) de déambuler, été comme hiver, dans un décor se rapprochant le plus possible de leur habitat naturel (arbres, cours d'eau, verdure, rochers, etc).

« Cet aménagement s'imposait car notre population de cougars devenait de plus en plus importante », explique le directeur du jardin

zoologique, le Dr Philippe Demers, signalant à cet égard la présence de deux femelles en gestation.

Les autorités du jardin zoologique ont également déposé une demande au Conseil du trésor afin de débloquer des fonds pour permettre, dès l'an prochain, aux lions et aux tigres de pouvoir également goûter aux joies du plein air. Un investissement qui serait aussi considérable que celui qui a cours actuellement.

Enfin, on espère procéder bientôt à un réaménagement de la section des primates, chimpanzés en tête. « Au lieu d'avoir une petite cage avec deux ou trois singes, nous prévoyons faire de plus grandes cages renfermant une famille complète », souligne le Dr Demers.

Une cérémonie spéciale pour le public et les dignitaires devraient avoir lieu pour marquer la première foulée des cougars sur le sol de leur nouvel habitat.

Lors de la conférence constitutionnelle de 1988

Ottawa proposera une réforme du Sénat

OTTAWA (PC) - Le gouvernement fédéral déposera une proposition concernant la réforme du Sénat lors de la conférence constitutionnelle de 1988.

par Marie TISON

C'est ce qu'a annoncé, hier, le ministre responsable des Relations fédérales-provinciales, le sénateur Lowell Murray, alors qu'il comparait devant le comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat sur l'Accord constitutionnel de 1987.

Le sénateur Murray a déclaré à deux reprises que la question de la réforme du Sénat serait à l'ordre du jour de la conférence constitutionnelle de 1988, et que le gouvernement fédéral ne déposerait qu'une seule proposition.

M. Murray a refusé d'élaborer davantage, se contentant d'indiquer que le gouvernement commencerait sous peu à travailler sur cette proposition.

La réforme du Sénat est rendue nécessaire par le sentiment croissant d'aliénation ressenti dans certaines régions du pays, a-t-il déclaré.

Le député libéral André Ouellet, membre du comité mixte, a dit douter qu'une telle réforme puisse être réalisée, parce qu'il sera nécessaire de recueillir un consentement unanime des provinces en vertu d'une provision de l'Accord constitutionnel de 1987.

« Il me semble quasi impossible, sans tractations, de réformer le Sénat avec la règle de l'unanimité », a-t-il déclaré.

M. Murray a soutenu que l'unanimité n'était pas une camisole de force, et que l'accord unanime recueilli au sujet de l'adhésion du Québec au sein de la Constitution canadienne en était le meilleur exemple.

Le sénateur a déclaré que les sujets à l'ordre du jour d'une deuxième ronde de négociations constitutionnelles ne seraient pas limités à ceux énumérés dans l'Accord du lac Meech, soit la réforme du Sénat et les pécheres.

Il a cependant souligné l'importance de fixer des objectifs de réforme constitutionnelle précis, en évitant d'y mêler des questions trop étrangères.

Il pourrait donc y avoir plu-



Le ministre des Relations fédérales-provinciales, le sénateur Lowell Murray, rencontre les journalistes après la première audience du comité mixte sur l'Accord constitutionnel de 1987.

sieurs autres rondes, chacune portant sur des modifications bien précises qui auront recueilli un degré de consensus suffisant, a déclaré le sénateur.

Il a expliqué que les audiences du comité spécial serviront notamment à cerner les questions que le gouvernement pourra aborder lors de ces rondes.

Audiences

Les audiences, qui débutaient, hier matin, avec le ministre responsable du dossier constitutionnel, ont pour objectif premier l'examen du texte de l'Accord constitutionnel de 1987.

« Si l'on devait constater que ce texte compte de flagrantes erreurs de rédaction, nous aurons l'occasion de les corriger, en n'oubliant pas que tout changement devra faire l'unanimité », a lancé le sénateur Murray.

M. Ouellet a soutenu qu'il fau-

dra possiblement apporter quelques amendements mineurs à l'entente.

« Les témoins viendront l'un après l'autre souligner les carences de l'accord », a-t-il déclaré.

Il ne s'est pas montré surpris de la rigidité du gouvernement face à d'éventuels amendements plus fondamentaux.

« Il est évident que s'il se montre trop flexible au début, il y aura des amendements substantiels à l'accord, ce qui précipitera une nouvelle ronde de discussions avec les provinces, a déclaré le député libéral de Papineau. Je crois que c'est une tactique du gouvernement qui est de bonne guerre. »

Le sénateur Murray a passé la presque totalité des quatre heures qu'il a passé devant le comité à défendre l'Accord constitutionnel de 1987.

Cet accord n'affaiblit pas le gou-

vernement central et il ne menace rien des droits garantis dans la Charte canadienne des droits et libertés, a-t-il soutenu.

« Aucun droit existant n'a été subordonné à d'autres et personne n'a été relégué au second plan », a-t-il expliqué.

Femmes

Des groupes de femmes ont critiqué l'accord parce qu'il réaffirmait les droits des autochtones et le patrimoine multiculturel du Canada, mais qu'il passait sous silence le droit des femmes à l'égalité.

« L'accord ne rompt pas l'égalité fondamentale des hommes et des femmes », a soutenu Lowell Murray hier.

Le sénateur s'est également adressé aux critiques qui affirmaient que le gouvernement fédéral avait renoncé à trop de pouvoirs.

« Au contraire, le présent accord confirme maintenant l'existen-

ce d'une fédération plus efficace, composée d'un gouvernement central fort et de 10 gouvernements provinciaux solides et responsables », a-t-il soutenu.

Les critiques les plus acerbes à cet égard concernaient le pouvoir de dépenser du fédéral dans des domaines de compétence provinciale.

Cette provision ne représente pas un recul pour le gouvernement fédéral, a déclaré le sénateur Murray.

« Au contraire, elle reconnaît le pouvoir du gouvernement fédéral de dépenser dans les domaines de juridiction exclusive des provinces, a-t-il indiqué. Elle civilise le pouvoir de dépenser. »

Le sénateur Murray a admis qu'il avait été impossible d'inclure dans l'accord l'obligation pour le Parlement canadien et les législatures provinciales de promouvoir la dualité linguistique canadienne.

En vertu de l'accord, le Parle-

ment et les législatures n'ont pour rôle que de protéger cette caractéristique.

« Nous n'avons pu aller plus loin que cela, a admis M. Murray. C'était le maximum possible. »

Il a ajouté que cela représentait tout de même un progrès, et que rien n'empêchait le gouvernement fédéral et les provinces de promouvoir la dualité linguistique.

« La Loi sur les langues officielles en est la preuve », a-t-il déclaré.

Enfin, le sénateur a soutenu que certains critiques de l'accord semblaient avoir oublié que les dernières négociations ne concernaient que le retour du Québec dans la Constitution.

« Pour cette raison, les suggestions visant à améliorer l'accord et à en élargir la portée sont souvent hors de propos, même si elles découlent de meilleures intentions », a-t-il conclu.

Bourassa ne veut pas que l'accord du lac Meech soit amendé à la suite des audiences

MONTRÉAL (PC) - Le premier ministre Robert Bourassa a répété, hier, qu'aucun amendement ne devrait être apporté à l'accord constitutionnel du lac Meech, à la suite des audiences du comité des Communes et du Sénat.

« Nous avons une situation où, pour la première fois, tous les partenaires canadiens ont accepté les propositions, a noté M. Bourassa. Si nous le rouvrons, il sera difficile d'obtenir une ratification. »

Le premier ministre du Québec répondait ainsi à son homologue de l'Ontario, M. David Peterson, qui, dans le cadre de sa campagne électorale, a affirmé que l'accord du lac Meech pouvait être modifié au comité parlementaire et renvoyé à l'Assemblée nationale.

« Si nous l'ouvrons sur un point, a fait remarquer M. Bourassa, d'autres vont surgir et il va falloir retourner au Parlement, tenir d'autres conférences, et il n'est pas facile de s'entendre entre 11 partenaires. »

Les changements possibles, a a-

jouté le premier ministre québécois, doivent concerner la réforme du Sénat ou d'autres questions non couvertes par l'accord original faisant adhérer le Québec à la constitution.

L'accord du lac Meech doit être ratifié par le Parlement d'Ottawa et les 10 législatures provinciales. L'Assemblée nationale du Québec est la seule qui l'a ratifié actuellement.

Le Québec et le lac Meech
Hier, le premier ministre Robert Bourassa et le chef de l'Opposition Pierre Marc Johnson entourent Benoit Lauzière, directeur du Devoir, au déjeuner de lancement du recueil *Le Québec et le lac Meech*. À la même table, le ministre du Travail Pierre Cadieux représentait le gouvernement du Canada.

Le dossier de 480 pages est établi par Le Devoir et publié par l'éditeur Guérin (\$19,95). Il réunit les textes officiels de l'accord constitutionnel du printemps, des avis d'experts, d'opinions de groupes, associations et individus ainsi que des éditoriaux parus depuis dans les journaux.

Association nationale de la femme et le droit Les Québécoises doivent accepter un compromis

OTTAWA (PC) - La position présentée par l'Association nationale de la femme et le droit sur l'Accord du lac Meech a dû faire l'objet d'un compromis entre ses membres québécoises et les membres du reste du pays.

par Marie TISON

C'est ce qu'a déclaré, hier, une des membres de la section québécoise de l'association, Mme France Houle, au premier jour des audiences du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur l'Accord constitutionnel de 1987.

L'Association nationale de la femme et le droit, qui comparait devant le comité, hier après-midi, a recommandé d'inclure dans l'accord un article visant à protéger les droits des femmes à l'égalité en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

Au début surtout, les femmes de la section québécoise ne voyaient pas la nécessité d'inclure cet article dans l'accord, a déclaré Mme Brigitte Mornault, une avocate québécoise membre de l'association.

C'est à force de discuter avec les membres de l'Ontario et de l'Ouest du pays que les Québécoises ont changé leur position.

« C'est toujours ce qui arrive dans des groupes nationaux, a déclaré Mme Mornault. Nous sommes différents au Québec, et c'est difficile de s'intégrer dans un groupe national. »

Elle a ajouté que plusieurs Québécoises avaient fini par reconnaître le danger qu'il y avait à ne pas réaffirmer les droits des femmes à l'égalité et les possibilités de conflits avec la notion de société distincte.

Société distincte

Le droit à l'égalité des femmes pourrait se heurter au droit du Québec à promouvoir sa spécificité, a expliqué l'association. Par exemple, des politiques natalistes pourraient porter atteinte aux droits des femmes en matière de reproduction.

« L'histoire mondiale regorge d'exemples de gouvernements utilisant à mauvais escient des mesures de contrôle de population dans le but avoué de préserver ou promouvoir des populations distinctes », a indiqué l'association dans un mémoire de 26 pages remis aux membres du comité mixte.

Les membres québécoises ont accepté la recommandation des membres du reste du Canada, à la condition qu'elle se limite aux droits des femmes à l'égalité, et non pas aux autres droits à l'égalité contenus dans l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés.

« Nous ne savons pas quels seraient les impacts de l'article 15 sur la société distincte, et c'est de cela que nous voulons nous protéger », a déclaré Mme Houle.

Elle a ajouté que selon elle, idéalement, l'Accord constitutionnel de 1987 ne devrait pas réaffirmer les droits des femmes à l'égalité, ni même les droits des autochtones et le caractère multiculturel du pays, parce que ces droits et ce caractère sont déjà protégés par la Charte canadienne des droits et libertés.

Les audiences se poursuivent ce matin avec notamment la Fédération des francophones hors Québec et le Comité inuit sur les affaires nationales.

Le comité doit faire rapport au plus tard le 14 septembre.

SPÉCIAL

Aspirateur central AIR STREAM

669.00\$ POSE INCLUSE

GRATUIT
Plaques de métal (valeur: 55 \$) aux 50 premiers clients

• Boyau de 30' avec accessoires de luxe Colco
• Equipement pour trois sorties murales

• Le meilleur achat Canadien (1)
• Le meilleur achat Québécois (2)

La garantie du meilleur achat sinon nous vous remboursons. Détails dans chaque boutique.

(1) Consommateur canadien, mars 1985
(2) Cooprix, février 1984

Toujours présent!

boutik Électrik

Centre de la balayuse

VENTE-SERVICE Réparation

- Rasoirs
- Accessoires électriques
- Aspirateurs domestiques
- Aspirateurs centraux AIR STREAM
- Couteaux, ciseaux

ANCIENNE-LORETTE 1733, Notre-Dame 872-0130	CHARNY Place Charny 1900, 9e avenue 832-1827	STE-FOY Carrefour La Pérade 3440, Quatre-Bourgeois 656-6629
---	--	---

Venez vivre Granby

CELA VOUS FERA GRANBYENS

Cette année, offrez-vous des vacances exceptionnelles. différentes. Granby. C'est une expérience gastronomique, un divertissement unique, une détente bien méritée. Profitez d'un de nos forfaits, vous découvrirez des gens accueillants qui sauront rendre votre séjour inoubliable. à la plus grande joie de votre famille. Granby... une ville que vous adopterez à coup sûr pour vos loisirs!

Forfait zoo

Forfait théâtre

Forfait gastronomique

Forfait familial zoo à partir de 131,50\$

Forfait théâtre Palace à partir de 67\$ par personne

Forfait gastronomique à partir de 60\$ par personne

Afin d'obtenir plus de renseignements sur nos forfaits été-automne 1987, communiquez avec nous dès aujourd'hui!

CENTRE DE COORDINATION ECONOMIQUE DE GRANBY METROPOLITAIN

650, rue Principale J2G 8L4 (514) 372-7273

R É S E R V E D E S L A U R E N T I D E S

PÊCHE AU PAVILLON DES PORTES DE L'ENFER

Société des établissements de plein air du Québec

110 \$ par personne, par jour, pension complète
Groupes de 2, 4 ou 6 personnes
Séjours de 2 jours ou plus

**RESERVATIONS: (418) 890-5349
1-800-462-5349 (sans frais)**

Excellents séjours disponibles d'ici le 3 septembre!



Un nouveau procès en janvier

L'éditeur Ernst Zundel a été assailli par les reporters et une quarantaine de manifestants à sa sortie du palais de justice, hier, à Toronto. Le tribunal a fixé au 4 janvier la date du nouveau procès de cet homme qui soutient que l'holocauste du peuple juif n'a jamais eu lieu. Zundel avait déjà été trouvé coupable d'avoir publié de la littérature anti-juive et condamné à 15 mois d'emprisonnement. En attendant son procès, il ne sera plus obligé d'obtenir une permission pour quitter la province, a aussi décidé le tribunal.

Du matériel journalistique est saisi à Quatre Saisons

♦ MONTREAL (PC) — La direction de Télévision Quatre Saisons a remis, hier midi, à deux policiers en civil le film d'une intervention qui s'était déroulée, dimanche dernier, à Hampstead.

Cette saisie, différée de 48 heures à la demande des conseillers juridiques de Quatre Saisons, permettra, selon la police, d'identifier, grâce à la vidéocassette, les membres d'un commando qui a protesté contre le rôle attribué à M. Emmanuel Weigensberg comme intermédiaire dans la vente d'armes américaines à l'Iran.

Me Arthur Campeau, avocat de la station montréalaise QuatreSai-

sons, attendait toujours en fin d'après-midi, hier, des instructions de ses clients. « Nous n'avons pas le choix; il faut se plier à un ordre signé par un juge de paix ».

Les policiers montréalais ont fait valoir à l'étude Campeau et Cohen que, s'agissant des événements du 2 août à Hampstead, ils n'avaient pas d'autres solutions que de saisir la vidéocassette, car ils ne savent pas si ces personnes, non encore identifiées, ne vont pas répéter leur geste demain, ou ne vont pas s'enfuir du pays pour éviter de comparaître, etc.

À noter que l'équipe de Quatre-Saisons a été la seule, dimanche matin, à filmer les manifestants, six

ou huit, selon les versions dont certains portaient des verres teintés ou se couvraient de fichus pour éviter d'être reconnus. Le groupe non encore identifié accuse M. Weigensberg d'avoir touché \$484 000 à l'occasion de ce que les Américains ont baptisé le scandale de l'Iran-Contragate.

Un télégramme de protestation, suivi d'une lettre au ministre de la Justice, a été expédié, hier après-midi, au nom du Conseil de presse du Québec. Le CPO s'inquiète du rythme croissant des saisies de matériel journalistique et craint que ce phénomène ne devienne pratique courante.

En juin, le Conseil de presse avait déjà protesté, de concert avec la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, contre une saisie de même type à la maison de Radio-Canada.

Dans sa lettre d'hier au ministre Herbert Marx, le Conseil de presse du Québec, par sa secrétaire adjointe,

Sylvie Trottier, en remplacement du secrétaire André Beaudet, présentement en vacances, exhorte le gouvernement québécois à agir et à « accélérer les travaux » déjà en cours pour modifier la Loi sur la presse dans le but de « garantir la protection du matériel journalistique et des journalistes ».

Dans sa phase actuelle, ce travail de révision de la loi a pris la forme d'un brouillon d'amendements qui circule dans les milieux intéressés; la consultation était jusqu'à tout récemment menée par Me Daniel Jacoby, sous-ministre québécois de la Justice, qui vient d'être nommé Ombudsman du Québec (Protecteur du citoyen).

Au nombre des inconvénients causés par l'utilisation policière ou judiciaire de photos, films ou carnets des journalistes, l'on a souvent relevé que c'est un procédé qui porte atteinte à « la crédibilité de la profession journalistique » et, à la limite, transforme les témoins-journalistes en indicateurs.

Les projets de l'Institut de recherche en santé au travail

Des maux de dos au bruit industriel, en passant par la sécurité en forêt

♦ MONTREAL (PC) — L'Institut de recherche en santé et en sécurité au travail a complété, en 1986 42 projets, dont d'importants travaux sur le bruit industriel, la sécurité en forêt, les maux de dos et l'épidémiologie dans l'industrie de l'aluminium.

L'organisme a pour mandat de rechercher et développer des moyens de contrer les accidents de travail et maladies professionnelles.

Maux de dos

Au cours de l'année notamment, le Dr Walter Spitzer a publié sa recherche sur les affections vertébrales, qui touchent chaque année 58,000 travailleurs québécois et qui

coûtent \$150 millions à l'Etat annuellement.

Après une étude poussée de 3,000 dossiers de travailleurs ayant été dédommages par la CSST, l'Institut de recherche est parvenu à identifier un groupe à risque. Celui-ci regroupe 7 pour 100 des travailleurs indemnisés pendant plus de six mois et qui, à lui seul, a accumulé 70 pour 100 des jours d'absence pour maux de dos et 76 pour 100 des indemnités.

Maladies cardio-vasculaires

Une autre recherche, menée cette fois auprès des travailleurs du secteur de l'aluminium, a permis d'identifier un risque de maladie

cardio-vasculaire nettement accru chez ceux qui travaillent près des cuves et au service des anodes de l'aluminerie Alcan à Jonquières. Ce risque est de 43 pour 100 supérieur à celui couru par les autres cols bleus de l'usine. L'Institut croit que l'oxyde de carbone et le dioxyde de soufre pourraient être associés à l'augmentation du risque.

Plusieurs recherches sur la sécurité en forêt ont également permis de développer un protecteur oculaire pour les travailleurs de la forêt, de même que des jambières de protection pour les opérateurs de scies à chaîne. Les experts ont aussi étudié les vibrations auxquelles sont soumis les opérateurs de débuseuses.

Femmes enceintes

L'équipe Travail et grossesse de

l'Institut a poussé son analyse sur les effets du travail sur terminal à écran de visualisation (écran cathodique) chez les femmes enceintes.

En comparant les utilisatrices et les non-utilisatrices d'écrans - dans une banque de données recensant 100,000 cas de grossesse - l'Institut n'a pu trouver de donnée révélatrice sur l'incidence d'anomalies congénitales ou d'avortements spontanés chez ces travailleuses.

Pour 1987, l'organisme se promet de continuer à prendre « le virage vers la sécurité » dans l'industrie. « C'est maintenant sur la prévention beaucoup plus que sur l'inspection qu'est axée l'intervention en santé et en sécurité du travail », écrit la présidente Monique-Jérôme Forget, dans le rapport annuel de l'Institut pour 1986.

Hydro installera un centre d'interprétation des effets des champs électriques sur la santé

♦ MONTREAL (PC) — Hydro-Québec mettra prochainement sur pied un centre d'interprétation des effets des champs électrique et magnétique sur la santé. Ce centre d'interprétation fait partie du plan d'action sur les effets biologiques des champs électrique et magnétique à proximité des équipements de transport et de distribution, les lignes de haute tension par exemple. On espère ainsi familiariser la population avec ces phénomènes et l'informer sur les recherches en cours.

Les universités québécoises et les firmes spécialisées en communications scientifiques ont été invitées à soumettre avis et conseils pour définir les grandes orientations du centre, identifier une thématique, développer des esquisses

pour le design. Un comité interne formé de spécialistes des communications, de l'environnement, de la santé et de la sécurité, ainsi que de chercheurs de l'IREQ, étudiera les offres et rendra sa décision à la fin d'octobre prochain.

Rappelons qu'entre 1972 et 1985, Hydro-Québec a consacré plus de \$2 millions à l'étude des différentes caractéristiques de ses équipements électriques et de leurs effets possibles sur la santé humaine et animale.

Par ailleurs, une étude épidémiologique sur la santé humaine et l'exposition à des champs électrique et magnétique est en préparation. Pour cette étude, on a obtenu la collaboration d'Hydro-Ontario et d'Electricité de France.

LE CONCESSIONNAIRE LE PLUS OUVERT...

ouvert
lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi
jusqu'à 21h; samedi jusqu'à 17h

Financement de **3,9%** ou remboursement de **750\$**

PONTIAC · BUICK · CADILLAC · GMC

Place Laurier

2700, boul. Laurier, Ste-Foy (près de la gare d'autobus Voyageur, entrée rue Fournier) 659-6420

REJEAN DUMONT
conseiller

POISSONNERIE QUAI-BEC

FILETS DE MORUE FRAÎCHE 3⁹⁹ lb	CREVETTES À COCKTAIL avec carapaces grosseur 26/30 10⁹⁹ lb
CUISSES DE GRENOUILLES grosseur 9/12 6⁷⁵ lb	LASAGNE AUX FRUITS DE MER 3²⁹ ch

160, L'ESPINAY QUÉBEC 529-2561

HALLES FLEUR DE LYS 245, SOUMANDE (7 jours/semaine) 527-3039

44, BOUL. KENNEDY GALERIES ROND-POINT, LEVIS 835-1581

574, BOUL. ROCHETTE BEAUPORT 663-1733

FAUBOURG LAUDANCE, Ste-Foy, rue du Campanile (7 jours/semaine) 653-6097

LES NOUVEAUTÉS DU MOIS

(du lundi au jeudi)

incluant bar à soupes, bar à salades, dessert, café

TRUITE FARCIE AUX CHAMPIGNONS **14⁹⁵\$**

ENTRECÔTE BORDELAISE **15⁹⁵\$**

incluant digestif maison

L'OMNIBUS
2800, boul. Laurier, Sainte-Foy
658-4303

NOUVEAU POUR LA RENTRÉE IMPERMÉABLES DOUBLÉS

Avec cette annonce, obtenez **5\$** de rabais, du 3 août au samedi 8 août inclusivement.

Il est grand temps de faire identifier vos vêtements scolaires avec des étiquettes personnalisées.

clément

Carte verte 00254

LEVIS PLACE CARNAVAL 833-2586

GALERIES DE LA CAPITALE 627-3472

PLACE SAINT-FOY 653-9363

SHERBROOKE CENTRE LES TOURELLES 564-7881

TROIS-RIVIÈRES CENTRE LES RIVIÈRES 378-0550

RELEVEZ LE DÉFI DES PRIX GIGUÈRE

Sur tous les modèles PONTIAC/ACADIAN

TAUX DE FINANCEMENT **0.0%**

TERME D'AU PLUS 24 MOIS OU 750 \$ DE RABAIS

GARANTIE GM 6 ANS/100,000 KM

TAUX DE CRÉDIT DE **3.9%** TERME D'AU PLUS 36 MOIS

4.9% TERME D'AU PLUS 48 MOIS OU 750 \$ DE RABAIS

HÂTEZ-VOUS! Seulement 8 modèles en inventaire.

GM automobiles **giguère**

Pontiac, Buick, Cadillac et camions GMC

375, boul. Hamel, 529-6551

Le coroner Trahan chargé d'en établir les causes Enquêtes publiques sur 4 morts par électrocution

Le coroner Pierre Trahan dirigera quatre enquêtes publiques, dans le but d'établir les causes et les circonstances de quatre morts par électrocution, survenues depuis le début avril 1987. Deux de ces morts sont survenues dans l'agglomération urbaine de Québec.

par Regys CARON

Ces enquêtes porteront notamment sur la mort de Jean-François Dessureault, 42 ans, de Beauport, survenue le 11 avril lorsque l'e-

chelle d'aluminium dans laquelle il était monté pour élaguer un arbre, a touché un fil électrique à haute tension. M. Dessureault avait reçu un choc de 14.000 volts.

Puis le coroner Pierre Trahan enquêtera sur la mort de Richard Chevanel, âgé de 27 ans, survenue le 26 mai, à Sainte-Foy, alors qu'il travaillait à émonder des arbres dans la cour d'une maison de la rue Bois-Verdure. M. Chevanel avait été foudroyé par une décharge de 25.000 volts.

Une autre enquête servira à

élucider les causes et les circonstances de la mort de Pierre Allison, âgé de 37 ans, d'Arthabaska, mort électrocuté, le 25 avril, en tentant de libérer un cerf-volant qui s'était emmêlé autour d'une ligne de transmission de 25.000 volts.

La quatrième enquête portera sur la mort de Robert Charest, âgé de 23 ans, survenue le 30 mai, alors qu'il s'affairait à couper un arbre. Les dates et les endroits où auront lieu ces enquêtes n'ont pas été dévoilés.

Meurtre du 10 mai, à Sainte-Foy Devant la cour, Frantz César avoue

Accusé d'avoir assassiné Marie-Laura Gay, à Sainte-Foy, le 10 mai dernier, Frantz César, âgé de 28 ans, a décidé d'avouer sa culpabilité, hier, à une accusation d'homicide involontaire et il connaîtra sa sentence le 9 octobre. L'accusation a été réduite avec le consentement du représentant de la Couronne, Me Rejean Boulet.

par Lucien LATULIPPE

C'est au moment de subir son enquête préliminaire que l'étudiant en sciences politiques à l'université Laval, demeurant dans la rue Chapdelaine, à Sainte-Foy, a changé d'option et avoue sa culpabilité par l'entremise de son procureur, Me Mario Bilodeau. Ce dernier a déclaré que son client n'avait pas l'intention de tuer la mère de son amie de coeur qui avait rompu leurs relations depuis peu.

Le juge Gabriel Lasonde a accepté le plaidoyer, mais comme il n'était pas au courant des faits, il a exigé un rapport présentiel et il a reporté la sentence à octobre.

Agée de 54 ans, Mme Gay qui était d'origine haïtienne et qui demeurait dans la rue Bellevue a été trouvée sans vie dans sa baignoire, vers 4h45 du matin, par sa fille qui rentrait d'un bal de graduation. L'autopsie a établi qu'elle avait été étranglée avec la chaîne qu'elle portait au cou.

L'enquête policière a révélé que Mme Gay avait interdit à sa fille de continuer à fréquenter César, après avoir appris qu'il était divorcé, et que le jeune homme s'était présenté

Arrêté à Mont-Joli

Voyageur itinérant accusé de 4 vols

Le présumé auteur du vol de quelque \$3.000 au libre-service d'essence Dionne d'Amqui a été arrêté, lundi soir, et l'enquête de la Sûreté du Québec a révélé qu'il aurait commis trois autres vols semblables depuis juin dernier.

par Lucien LATULIPPE

Jean-Claude Gilbert, âgé de 55 ans et demeurant à Montréal, a été accusé de ces quatre vols, hier, au palais de justice de Matane et son enquête sur le cautionnement a été fixée à demain devant le juge Charles-J. Quimper. Les dénonciations ont été autorisées par Me Ivan Fortin, procureur de la Couronne à Rimouski, qui remplace temporairement Me Gilles Fournier, décédé il y a quelques semaines.

En plus du vol à Amqui, Gilbert aurait dérobé quelque \$4.900 chez Vulcanisation Éclair de Mont-Joli, à la maison de la rue Bellevue dans l'intention de plaider sa cause. On presume que Mme Gay s'est montrée inflexible et le drame devait suivre.

Fête nationale « explosive » près de Nicolet, en 1982 L'obus meurtrier coûtera \$240,400 au gouvernement canadien

DRUMMONDVILLE (PC) - Le gouvernement canadien vient d'être condamné à verser une somme totale de \$240,400, en plus des déboursés, honoraires et intérêts aux victimes de l'explosion meurtrière du 24 juin 1982 à Port-Saint-François, près de Nicolet.

Ainsi en a statué le juge L. Marcel Joyal de la cour fédérale, à l'issue d'un procès qui s'est déroulé durant une douzaine de journées ce printemps à Drummondville.

Le juge de la cour fédérale estime que le gouvernement canadien est responsable pour les deux tiers de tous les dommages subis par Mme Claudette Houle-Genès, ses enfants, Catherine et Martin et par Mme Monique Genès.

Le soir du 24 juin 1982, lors de la fête nationale du Québec, un homme avait jeté un obus de canon par inadvertance dans le feu de la Saint-Jean. L'explosion qui en a de-

coulé avait causé la mort de Pierre Genès, un professeur de niveau secondaire et l'époux de Claudette Houle, en plus d'infliger des blessures permanentes à des personnes qui participaient aux festivités.

Dans son jugement de 54 pages, le juge Joyal résume les faits et les principes de droit qui prévalent dans cette cause. Pour le magistrat, il est clair que l'obus meurtrier provenait du centre d'artillerie du ministère de la Défense nationale situé à Nicolet, à une dizaine de kilomètres en amont du lieu de l'accident.

Même si l'obus dangereux pouvait avoir été lancé plusieurs mois auparavant et avoir été transporté là par les glaces, le juge croit que la Défense nationale en est toujours propriétaire et responsable civilement des dommages qui pourraient résulter de son explosion. Le magistrat dit comprendre que le ratisage

des berges et les avis publics publiés dans les journaux par la Défense nationale n'ont pas suffi à empêcher l'accident mortel.

Par ailleurs, le juge ne tient pas le gouvernement canadien seul responsable de l'accident, puisqu'une autre personne a posé le geste de jeter l'obus fatidique dans le feu. Cependant, il laisse à d'autres tribunaux le soin de juger ou non de la responsabilité de cette personne, s'il y en a.

À cause de l'acte posé par cet homme, la responsabilité de la Cou-

ronne est limitée aux deux tiers des dommages évalués par le magistrat à une somme globale de \$360.600, soit à \$240.400.

Ainsi, Mme Claudette Houle se voit allouer \$190.000 pour pertes de revenus à la suite de la mort de son mari Pierre Genès, \$20.000 pour perte d'appui de la présence de son mari, \$4.400 pour ses blessures personnelles et reçoit \$20.000 en qualité de tutrice de ses deux enfants. Quant à Mme Monique Genès, qui a subi des blessures corporelles, elle obtient \$6.000.

Embardée d'un camion, route 198 32,000 litres d'essence récupérés, en Gaspésie

Les quelque 32.000 litres d'essence qui s'étaient répandus dans le fossé en bordure de la route 198 en Gaspésie, lundi, ont été récupérés et tout le nécessaire a été effectué pour que la situation redevienne normale.

par Lucien LATULIPPE

C'est ce que laisse savoir un communiqué émis, hier, par la direction régionale Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine du ministère de l'Environnement du Québec. Le communiqué ajoute

que les travaux ont été effectués selon les méthodes qui s'imposaient et que tout danger de contamination était écarté.

L'essence s'était échappée de la citerne d'un camion de la firme Provo Transport qui en transportait 47.500 litres et qui a pris une embardée à la suite d'une fautive manœuvre de son chauffeur, à environ quatre kilomètres du pont enjambant la rivière York, soit entre Murdochville et Gaspé. Aucun cours d'eau n'a été affecté et le camionneur s'en est lui-même tiré indemne.

Fraudes : un couple de Gatineau inculpé de 268 chefs d'accusation

HULL (PC) - Un couple de Gatineau a été inculpé, hier, de 268 chefs d'accusation relativement à la confection et l'usage de faux mandats de la Société canadienne des postes.

L'homme et la femme ont comparu, hier, devant le juge Edgar Allard de la cour provinciale de Hull pour leur culpabilité.

Les accusés, qui ne sont pas détenus, subiront leur procès le 15

septembre. Selon les faits allégués par l'acte d'accusation, le montant total de ces fraudes, commises entre juillet et octobre 1986, serait de l'ordre de près de \$5.000.

Monique Blais, 23 ans, travaillait à l'époque à une succursale postale d'Ottawa et aurait falsifié ou complété les faux mandats que son conjoint, Daniel Guay, 26 ans, aurait par la suite encaissés.



Le record du monde de la plus longue chaîne de danseurs de conga a été battu, au festival Heritage Days d'Edmonton.

Edmonton : 9,000 danseurs de conga oublient les tornades

EDMONTON (PC) - L'éditeur du livre des records Guinness, M. Alan Russell, a dû se rendre à l'évidence: le record du monde de la plus longue chaîne de danseurs de

conga a été battu, au festival Heritage Days d'Edmonton, lundi.

Grâce à des manœuvres dignes des plus grands stratèges militaires, les organisateurs du festival ont réussi à aligner plus de 9.000 personnes pour leur faire danser le conga, une danse d'origine africaine qui s'exécute en file. Certains participants ont dû attendre deux heures pendant que les organisateurs recrutèrent d'autres volontaires.

À la réserve de Betsiamites

Amérindien poignardé par sa conjointe

Un Amérindien de 29 ans a été atteint de plusieurs coups de couteau, vers 2h15, hier matin, dans la réserve indienne de Betsiamites, à une soixantaine de kilomètres à l'ouest de Baie-Comeau. L'individu, M. Normand Bacon, a été conduit au Centre hospitalier de Baie-Comeau, où il repose aux soins intensifs, dans un état jugé satisfaisant.

thalie Moreau, domiciliée également dans la réserve de Betsiamites, a comparu, hier, devant le juge Denis Dionne, au palais de justice de Baie-Comeau, pour répondre à une accusation de tentative de meurtre. La suspecte doit comparaître à nouveau, aujourd'hui, pour l'audition de son enquête pour remise en liberté. Elle est présentement détenue au Centre de détention de Baie-Comeau. Une querelle de ménage serait à l'origine de l'altercation.

par Regys CARON

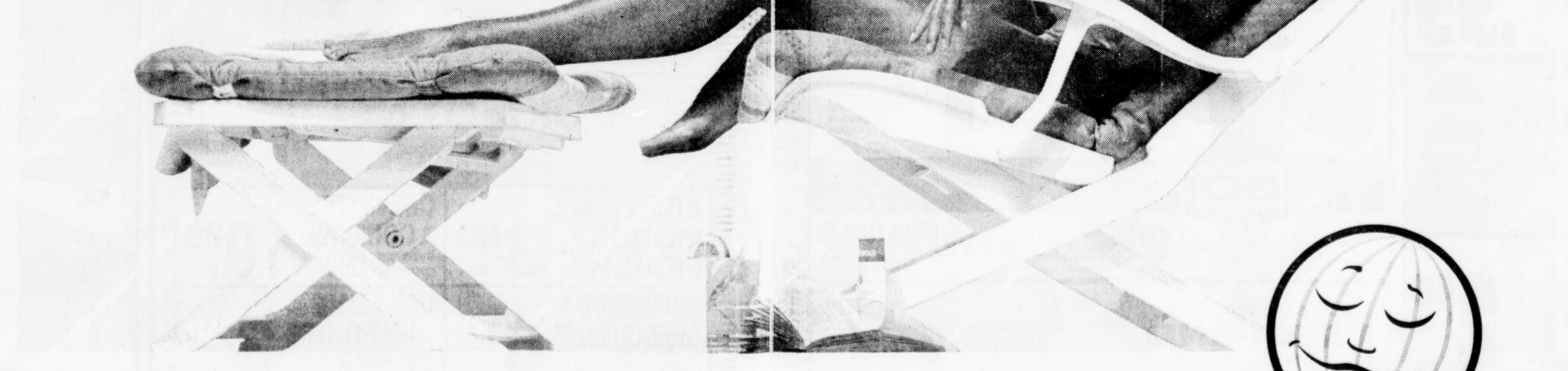
Une jeune femme de 21 ans, Na-

Protégez votre voiture contre la rouille... NOUVEAU CONCEPT D'ANTIROUILLE RÉVOLUTIONNAIRE. SPÉCIAL DE LANCEMENT seulement 44\$95. Traitement à l'huile chauffée (très pénétrante), inodore, incolore. Pour voitures neuves et usagées. Garantie écrite. Renseignez-vous sans tarder: 663-0553. antirouille automatisées du Québec Inc. 2980, boul. Sainte-Anne, Beauport

Vous cherchez de BONNES AUBAINES... Cette vente se poursuit jusqu'à l'épuisement des stocks. Aïors, vite, dirigez-vous chez CANAC-MARQUIS GRENIER 1200, 80e Rue est, Charlesbourg. C'est là que vous y trouverez des aubaines inespérées qui vous feront économiser jusqu'à 70% sur certains articles. Charlesbourg seulement. 1200, 80e Rue est CHARLESBOURG

CITADELLE

SUPER VENTE DE LIQUIDATION DE FIN DE SAISON



- Québec 687, boul. Pierre Bertrand Sud 687-4270
Lévis 50, route Trans-Canada Ouest 833-0165
Notre-Dame-Des-Pins 4160, route Kennedy 774-9514
Black Lake 735, boul. Frontenac 423-2795
Arthabaska 54, rue Girouard 357-8344
Jonquière 3535, boul. Saint-François 547-2635



town and Country PLACE FLEUR DE LYS BOUTIQUES 648-9958. Encore plus de réductions maintenant jusqu'à 60% de rabais sur tous les vêtements d'été.

UNE EXCLUSIVITÉ CITADELLE Nouvelle génération PISCINE CREUSÉE en résine de synthèse. Modèles REGENCE, ASTRALÉ, NOVA et GAMMA. Jusqu'à 40% DE RABAIS sur tous nos ENSEMBLES DE PATIO en résine de synthèse. 500 \$ DE RABAIS sur luxueux ENSEMBLE DE PATIO DELTA. Jusqu'à 50% DE RABAIS sur toute la VAISSELLE EXTÉRIEURE en magasin. Jusqu'à 50% DE RABAIS sur certains coussins de PARASOLS ET COUSSINS. BAR-B-Q THERMOS modèle 78329 - 40 000 BTU régulier 329 \$. THERMOS modèle 98330 - 44 000 BTU régulier 429 \$. Une exclusivité CITADELLE Thermopompe MAXTEMP 36° 4 fois plus économique qu'un chauffe piscine ordinaire SUPER RABAIS DE LIQUIDATION Super plan CITADELLE Payez seulement en janvier 1988.



Le meilleur... meilleur marché
MARCHE DU SOLEIL

SPÉCIAUX EN VIGUEUR DU 3 AU 8 AOÛT 1987.



CLOVER LEAF
Thon Pâle En Morceaux
ECONOMISEZ 66¢
THON PÂLE EN MORCEAUX AU CHOIX CLOVER LEAF CONT. DE 184 g
PREX DU SUPERMARCHÉ 1⁹⁵
.89

JUS D'ORANGE CONCENTRE CONGELE PICNIC
CONT. DE 341 ml
ECONOMISEZ 40¢
PREX DU SUPERMARCHÉ 99¢
.59

CAFE MELANGE ULTRA CHOCK FULL O'NUTS
POT DE 369 g
PREX DU SUPERMARCHÉ 6⁸⁰
2⁹⁹

PAPIER HYGIENIQUE BLANC 2 EPAISSEURS PRESTIGE
POT DE 8 ROUL.
ECONOMISEZ 100¢
PREX DU SUPERMARCHÉ 2⁹⁹
1⁸⁹

CRÈME GLACÉE SAVEURS AU CHOIX MEADOWGOLD
CONT. DE 2 L
ECONOMISEZ 240¢
PREX DU SUPERMARCHÉ 3⁹⁹
1⁴⁹

JAMBON FUME PRET A MANGER AVEC OS (ENTIER) LAFLEUR
1⁴⁹
/lb
3²⁸ /kg

CÉLÉRI PASCAL PRODUIT DU QUÉBEC CANADA #1 GR. 24
.69 ch.

RAISINS VERTS THOMPSON ET RAISINS FLAME SANS PÉPINS OU RAISINS NOIRS RIBIER DE LA CALIFORNIE
PRODUIT DES ÉTATS-UNIS CANADA #1
.99
2¹⁸ /lb

CIGARETTES MARQUES POPULAIRES EN CARTOUCHE
ECONOMISEZ 130¢
20⁸⁹
PREX DU SUPERMARCHÉ 22⁹⁹

MAIS EN GRAINS NIBLETS
CONT. DE 341 ml
ECONOMISEZ 36¢
PREX DU SUPERMARCHÉ 95¢
.59

GÂTEAUX A ÉTAGES SAVEURS AU CHOIX SARA LEE
CONT. DE 369 g
ECONOMISEZ 110¢
PREX DU SUPERMARCHÉ 2⁰⁹
.99

MARGARINE MOLLE MIRAGE
CONT. DE 907 g
ECONOMISEZ 70¢
PREX DU SUPERMARCHÉ 1⁹⁹
1¹⁹

COCA-COLA CLASSIQUE NOUVELLE VAGUE OU DIÈTE OU SPRITE ORDINAIRE OU DIÈTE
24 CANNETTES X 280 ml (DÉPÔT EN SUS)
ECONOMISEZ 336¢
PREX DU SUPERMARCHÉ 9⁹⁹
6⁴⁹

BISCUITS OREO, PÉPITES DE CHOCOLAT OU FUDGE-O CHRISTIE
BTE DE 600 g
ECONOMISEZ 110¢
PREX DU SUPERMARCHÉ 3⁹⁹
2⁴⁹

BENSON & HEDGES

Géant Vert MAIS A GRAINS ENTIER NIBLETS

Labatt 50



Le premier ministre Brian Mulroney est allé à Edmonton, en début de semaine, se rendre compte de visu de l'importance des ravages causés par le passage de la tornade, vendredi.

La tornade à Edmonton...
Le désastre naturel le plus coûteux à survenir au pays

♦EDMONTON (PC) - La tornade qui a traversé Edmonton, vendredi, est le désastre naturel le plus coûteux jamais survenu au Canada, affirme un responsable du Bureau des assurances du Canada (BAC).
Selon le vice-président régional du BAC, M. Alan Wood, les dommages assurés sont maintenant évalués à \$150 millions.
« Au titre des dommages à la propriété déjà couverts par les assurances, nous serons ainsi en présence du plus grand désastre naturel jamais survenu au Canada », a dit M. Wood.

« Plusieurs d'entre eux pourraient sûrement être qualifiés de pertes totales ».
Selon M. Wood, la majorité des sinistrés dont les maisons ont été endommagées devraient s'attendre à toucher une compensation représentant la majeure partie du coût de leur maison.

Les inondations subséquentes ont causé des millions de dollars de dégâts.
A Grande Prairie, dans le nord albertain, les citoyens reprenaient le collier pour le grand nettoyage et les autorités évaluaient les dégâts causés aux fermes, aux routes et aux ponts à \$5 millions.

« Inondations »
Par ailleurs, les auto-stoppeurs et les campeurs restaient isolés, alors que des routes, des ponts et des chemins de fer étaient devenus impraticables par suite des pluies.
Vingt-six personnes ont perdu la vie, près de 300 autres ont été blessées et des centaines se sont retrouvés sans abri à la suite de la tempête qui a ravagé le périmètre oriental de la ville.

« Immeubles déplacés »
« Un bon nombre d'immeubles commerciaux semblent se tenir en core debout, mais lorsque vous vous en approchez, il devient évident que

ces constructions ont été déplacées de plus de deux pieds, a révélé le porte-parole du BAC.
« On n'en retrouve que dans un seul transformateur à cet endroit. Selon un rapport présenté au conseil municipal de Bécancour par le corps de pompiers de la municipalité, il y a un poste d'Hydro-Québec, de Bécancour, 359 litres d'huile à l'askarel et 14 cuves de 2,000 litres à la Centrale nucléaire Gentilly 2. Un contribuable s'était inquiété de la possibilité que ces matières toxiques se trouvent dans les limites de Bécancour. »

La tornade a ravagé deux quartiers industriels dans la partie sud-est de la capitale albertaine et un parc de maisons mobiles dans le nord-est, où 15 personnes ont été tuées.
M. Wood a expliqué que le chiffre de \$50 à \$100 millions de dégâts qui a été initialement avancé a été lancé avant même que les évaluateurs de sinistres n'aient eu le temps d'inspecter les parties du parc industriel touchées par la tempête.

Les produits cancérigènes abondent, dans le parc industriel de Bécancour
♦BÉCANCOUR (PC) - Il existe dans le parc industriel de Bécancour des milliers de litres de produits cancérigènes dont une quantité importante de célèbres biphenyles polychlorés, les BPC.
Ainsi on retrouve chez Didier Corporation, 2,000 litres de BPC. Pour ce qui est de SKW, on mentionne que la quantité est minime, mais qu'elle n'a pu être déterminée. La quantité de BPC est aussi très minime chez CIL Bécancour et, en fait,

WEEK-END estival à gagner

Découvrez le bonheur d'avoir une piscine dans votre cour et profitez-en pour inviter jusqu'à 50 personnes pour un PARTY...
On installe une **INSTANT POOL** dans votre cour pour toute une fin de semaine et, le jour du "party", on fournit les hot dogs, la bière, la disco mobile... même le service est compris... A certains moments, il sera assuré par des vedettes de CHRC et du Soleil.

Un week-end à gagner chaque samedi du mois d'août, soit les 8, 15, 22 et 29 août 1987.

Pour participer, il suffit de remplir le coupon et de le retourner à la station CHRC.
Tirages les lundis à compter du 3 août et ce, pendant 4 lundis consécutifs durant l'émission "Sport Magazine" avec Marc Simoneau, de 17h à 19h, sur les ondes de CHRC.
Ne peuvent participer au concours tous ceux qui ont une piscine.
Les règlements sont disponibles à la réception de CHRC.

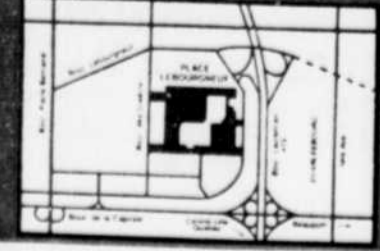
Une collaboration de: **Labatt 50**, **CHRC 80**, **LE SOLEIL**, **PISCINE SANSOUCI inc.** 81, rue Principale St-Romuald, Qué.

REPLISSEZ ET RETOURNEZ À:
WEEK-END estival
a/s CHRC, C.P. 8080
2136, chemin Ste-Foy
Ste-Foy G1V 4S5
(1 COUPON PAR ENVELOPPE)

NOM: _____
ADRESSE: _____
VILLE: _____ CODE POSTAL: _____
TÉL. RÉG.: _____ BUR.: _____

Un tirage quant à la conduite de l'attribution d'un prix de ce concours sera effectuée à la Hage des Loteries et Courses du Québec.

L'ordre du jour: **ECONOMISEZ!**



PLACE LEBOURGNEUF
5500 BOUL. DES GRADINS
CHARLESBOURG

Parfaite harmonie...

Vous et Vestiaire Sportel

GAGNEZ

une paire de souliers aérobic Princess

Reebok 

GRATUIT

Parfaite harmonie...

BOUCLES D'OREILLES

Aucun achat n'est nécessaire

GAGNEZ

une **CHRYSLER** **LEBARON** décapotable 1988



Découvrez un kaléidoscope de couleurs, parfaitement coordonnées...molleton mode, tenues de loisir, souliers et accessoires. Découvrez la parfaite harmonie au Vestiaire Sportel. Remplissez le coupon et apportez-le

dès aujourd'hui à un magasin Vestiaire Sportel. Il y en a un dans la plupart des grands centres d'achats. Vous recevrez GRATUITEMENT une paire de boucles d'o-

reilles "La parfaite harmonie", simplement pour être venue au magasin. Vous pourriez aussi gagner une paire de souliers aérobic Reebok Princess et une Chrysler LeBaron décapotable 1988.

A Maillot sport de style rugby en jersey de poly/coton. Tailles P-M-G. En blanc avec rayures bleu roi, rose, menthe ou violet. **\$29.98**

B Les détails tricotés donnent son style à ce pullover en molleton de poly/coton. Tailles P-M-G. En rose, menthe, bleu roi, rouge, marine ou blanc. **\$34.98**

C Confort et classe pour l'été: combinaisons 100% coton avec fermeture à glissière devant, ceinture élastique et poches fendues sur le côté. Tailles P-M-G. En jade, fuchsia, bleu roi ou rose. **\$49.98**

D Haut mode en poly/coton, avec col bouffant et losanges jacquard. Tailles P-M-G. En rose, menthe, blanc, bleu roi, fuchsia ou violet. **\$29.98**

E Pullover en molleton de poly/coton à col tricoté pour les jours plus frais. Tailles P-M-G-TG. En bleu poudre, rose, jade ou noir. **\$34.98**

F Pantalon coordonné en interlock de poly/coton avec poches fendues sur le côté. Tailles P-M-G-TG. **\$27.98**

G Coordonnez un ou plusieurs de ces vêtements de sport et de détente Vestiaire Sportel, avec des accessoires parfaitement assortis. Venez au plus tôt pour avoir le meilleur choix.



Garantie Sans Ennui

Les retours de marchandise ne sont jamais un problème chez Vestiaire Sportel. Echange ou remboursement garanti. Reçu de caisse exigé.

Soyez en avance avec les chaussures d'aérobic Charisma de Reebok en cuir blanc de qualité @ **\$67.98**. Pointures 5 à 10.



Partez du bon pied avec les chaussures d'aérobic Freestyle de Reebok en cuir, offertes en blanc, rose ou bleu poudre @ **\$59.98**. Pointures 5 à 10.



Règlements du concours

Pour participer au concours PARFAITE HARMONIE du Vestiaire Sportel, complétez le bulletin de participation officielle dans les journaux Courrier Laval, Journal St. Bruno, Le Soleil, Le Quotidien, et puis retournez-le à n'importe quel magasin Vestiaire Sportel. Les photocopies ou autres reproductions de la formule de participation ne seront pas acceptées. Aucun achat n'est nécessaire.

Le concours est accessible uniquement aux résidents du Canada âgés de 18 ans au moins, à l'exception des employés de Kinney Canada Inc. et leur famille immédiate, de ses agents et de ses compagnies affiliées. Le concours est soumis à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et municipales applicables.

Le concours prend fin à 17 heures (heure locale), le samedi 10 octobre 1987. Un tirage au sort sera effectué dans chaque magasin Vestiaire Sportel parmi tous les bulletins de participation reçus, les samedis 8, 15, 22 et 29 août, 5, 12, 19 et 26 septembre, 3 et 10 octobre 1987, à 16 heures, pour l'attribution d'une paire de souliers Reebok Princess. Un tirage au sort sera effectué parmi tous les bulletins de participation reçus dans l'ensemble des magasins Vestiaire Sportel, le mercredi 4 novembre 1987, à 14 heures, au 100 Mainship Road, Weston, Ontario, pour l'attribution de la Chrysler LeBaron décapotable 1988. Les chances de gagner un prix

dépendent du nombre de bulletins de participation reçus. Tous les bulletins de participation deviennent la propriété de Kinney Canada Inc., qui se réserve le droit de publier les noms, adresses et photographies des gagnants. Quand à l'offre des boucles d'oreilles se termine le 10 octobre, 1987.

Les prix se composent de 80 paires de souliers Reebok Princess, 10 paires par magasin, d'une valeur de \$49.98 la paire, et d'une Chrysler LeBaron décapotable 1988 de couleur argent métallisé, avec moteur 4 cyl. de 2.5 litres, transmission automatique et options choisies à l'avance, d'une valeur totale de \$22,900, légèrement différente de l'illustration. Le gagnant aura la responsabilité d'effectuer toutes les formalités de permis, d'immatriculation et d'assurance et de satisfaire à toutes les lois et réglementations, fédérales, provinciales et locales applicables.

Les gagnants seront avisés par téléphone. Pour gagner leur prix, les participants sélectionnés devront répondre correctement et en temps limité à une question d'habileté mathématique qui leur sera posée par téléphone, et signer une déclaration écrite confirmant qu'ils se sont conformés au règlement du concours et qu'ils acceptent le prix tel qu'il est décerné. Les prix ne sont pas transférables ni remboursables en argent, et aucune substitution ne sera autorisée. La décision des juges est

sans appel. Vous pourrez obtenir le nom des gagnants aux magasins Vestiaire Sportel dans les 15 jours qui suivront le tirage.

Les demandes de renseignements faites par les résidents de la province de Québec concernant les règlements de concours et l'attribution des prix, peuvent être soumises à la Régie des loteries et courses du Québec.

Pour recevoir votre paire GRATUITE de boucles d'oreilles, complétez ce bulletin de participation (les photocopies ou autres reproductions ne seront pas acceptées) et apportez-le à n'importe quel magasin Vestiaire Sportel. Le concours prend fin le 10 octobre, 1987.

NOM _____
(Écrivez votre vrai nom complet)
 ADRESSE _____ APPT _____
 VILLE _____ PROV. _____
 CODE POSTAL _____ TELEPHONE _____
 MAGASIN _____ AUTORISATION DU MAGASIN _____

F.P.A.

Vestiaire Sportel
 La sensation dans la coordination



Bruno Serra, Éric Boucher, Éric Champagne et Stéphane Pawshuk sont quatre jeunes réservistes de Montréal qui participent aux manoeuvres de la milice à la base de Valcartier.



Sophie Poirier, de l'Ancienne-Lorette, trouve « surexcitante » l'expérience qu'elle vit au sein du corps de police militaire qui veille à la sécurité sur le théâtre des opérations.

Manoeuvres estivales de la milice, à Valcartier

Une semaine à jouer « à la vraie guerre »

« Avec ce temps, si on n'aimait pas ça, on serait pas là! » s'exclame, en désignant la pluie, Éric Champagne, jeune participant à la concentration d'été de la milice, qui se déroule jusqu'au 8 août sur le territoire de la base des Forces armées, à Valcartier.

par Louis LONGPRE

Ils sont 1,500 réservistes de l'armée de terre à profiter de ce séjour d'entraînement intensif pour mettre en pratique les connais-

ances qu'ils ont acquises au cours de l'année. Pendant une semaine, ils jouent à « la vraie guerre », selon les termes d'un jeune troupier.

Ils se déplacent en patrouille, débusquent, puis tentent de détruire « l'ennemi » tapi dans les nombreux accidents de terrain qui parsèment le territoire de la base militaire. Pour les appuyer, d'autres membres de la milice, qui font partie du bataillon des services, chargé du transport des troupes et de l'approvisionnement en nourriture et vêtements.

Ce bataillon est un maillon important de la chaîne qui doit conduire à la « victoire ». Non seulement assure-t-il un soutien logistique aux troupes sur le terrain, mais il s'occupe également de l'entretien des armes et des quelque 250 jeeps, véhicules tous terrains et camions qui sont utilisés au cours des manoeuvres.

Les troupes de génie s'activent, quant à elles, autour de la construction de ponts et de routes, qu'il leur faut parfois détruire. À ce moment,

elles utilisent des explosifs de petite ou moyenne puissance, dont l'usage est étroitement surveillé par des sentinelles spécialement entraînées à cet effet.

Y a-t-il des blessés? Une concentration de militaires est là, bardée de la croix rouge, pour leur venir en aide. Cette compagnie, qui regroupe 100 miliciens, s'occupe autant de l'évacuation que du traitement des quelques estropiés. Si de nombreux membres de cette équipe se trouvent sur place pour parfaire leur formation, ils n'en sont pas

moins épaulés par des professionnels de la santé.

La sécurité est une préoccupation de tous les instants sur le théâtre des opérations. Pour y veiller, quatre patrouilles de jeunes miliciens ont été formées en vue d'assurer le rôle de police militaire. À leur disposition, une flotte de dix jeeps, grâce à laquelle ils circulent sur le territoire de la base et procèdent à la vérification des véhicules et individus. Ils ont le pouvoir d'émettre des contraventions et d'incarcérer des « prisonniers de

guerre », auxquels ils font subir un interrogatoire de base.

Dans la vie civile, tout ce monde étudie, soigne des patients, administre des programmes d'université ou dirige des entreprises. Deux soirs par semaine, ils vont enfilet leurs uniformes et, contre rétribution, participent aux efforts de l'armée régulière en vue de remplir les engagements du Canada en matière de défense.

Un peu plus du dixième des troupes de la réserve présentes sur le terrain sont de sexe féminin; environ 20 pour 100 de ces jeunes militaires en sont à leur première expérience.

La milice regroupe au-delà de 17,000 membres au Canada, dont 4,000 au Québec seulement. Elle est présente partout dans les grandes villes de la province, où il est possible de compter 27 unités.

Les opérations à Valcartier, qui mettent en évidence des troupes d'infanterie, se terminent samedi prochain. Par la suite, elles se transporteront à la base de Gagetown, au Nouveau-Brunswick, où il appartiendra à l'artillerie et aux blindés de se faire valoir.

CORRECTION

Dans notre annonce parue dans Le Soleil du samedi 1^{er} août 1987, on aurait dû lire dans la description du voyage en Floride: du 12 novembre au 3 décembre.

Nos excuses à notre clientèle.
LE GROUPE VOYAGE QUÉBEC
174, Grande-Allée ouest, Québec
Tél. 525-4585

Le BUSTILLARD de PLANICONGRÈS



jusqu'au 22 oct.

69\$
tout compris

- repas du midi et du soir petit déjeuner (pour Charlevoix)
- la collation au Manoir Richelieu
- entrée dans les musées
- Autobus de grand confort
- Tour commenté accompagné de musicien

TOUS LES JOURS CHARLEVOIX

TOUS LES MERCREDIS SEIGNEURIES DE LA RIVE SUD

TOUS LES JEUDIS L'ESTRIE

Réservations
643-8131

BILLETCH: Au Grand Théâtre de Québec, salle Albert-Rousseau, les Provingos de Limoilou, Beauport, Neufchâtel, Chemin St-Louis, Quatre-Bourgeois, boul. Kennedy à Lévis et celui d'Orsainville, le Coisette de Québec, le Palais Montcalm, les magasins La Baie de Ste-Foy et Place de la Capitale, de même qu'à l'Institut Canadien et à la bibliothèque Gabrielle-Roy.

Attribution par tirage de 2 billets des Nordiques à chaque voyage.
Le soir, samedi et dimanche.
Réservations à: 627-5133

Le nouveau CPG diversifié

Le Trust Royal vous propose un nouveau placement à rendement élevé sans les risques habituels.

Le nouveau CPG diversifié offre à la fois la sécurité propre aux CPG et les possibilités d'intérêts élevés associés aux fonds de titres hypothécaires.

Notre CPG diversifié révolutionnaire offre le parfait équilibre entre le rendement et la sécurité du capital. Ainsi, vous pouvez accroître le potentiel de vos placements sans courir les risques associés généralement aux rendements élevés.

Un tout nouveau CPG avec garantie spéciale

La somme placée dans un CPG diversifié est investie à 75 % dans un CPG à intérêt élevé et à 25 % dans les Fonds de titres hypothécaires du Trust Royal. La portion en CPG est garantie. Nous vous garantissons également que

la somme globale que vous retirerez sur la portion en Fonds de titres hypothécaires du Trust Royal sera au moins égale à celle de votre placement initial. La totalité de votre mise de fonds est donc en sécurité. Mais le mieux, c'est que le rendement est potentiellement plus élevé que celui des dépôts à terme ou CPG ordinaires des banques.

Possibilité d'intérêts plus élevés sur les titres hypothécaires

Le rendement du Fonds de titres hypothécaires du Trust Royal a toujours été constant

Tous les fonds communs de placement du Trust Royal sont vendus exclusivement sur prospectus dont vous pouvez obtenir des exemplaires dans les succursales du Trust Royal.

Rendez-vous à la succursale du Trust Royal la plus proche.

QUÉBEC
2700, boul. Laurier, Ste-Foy
658-1013
1874, d'Estimauville
667-7318
1122, chemin St-Louis, Sillery
681-7241

RIMOUSKI
419, boul. Jessop
722-6434

JONQUIÈRE
2876, Place Davis
548-3108

TRUST ROYAL



et remarquable. C'est pourquoi il est partie intégrante du CPG diversifié. De plus, les gains en capital peuvent être libres d'impôt.

Profitez dès maintenant du CPG diversifié

Nos taux d'intérêt sont très concurrentiels - souvent plus élevés que ceux des banques.

Pour en savoir plus long, composez le 1 800 387 1610.

En vue de l'élection partielle dans Notre-Dame-de-Grâce

Pas de candidat vedette chez les libéraux

Il n'y aura pas de candidat libéral de prestige à l'élection partielle du 14 septembre dans Notre-Dame-de-Grâce. Les intéressés ont en effet été avisés qu'il y a suffisamment de ministres dans l'ouest de Montréal.

par Michel DAVID

Au moins cinq « gros noms » ont décliné une invitation qui aurait transformé en « back-bencher » celui qui l'aurait accepté :

- John Parisella, candidat dans Mercier en 1985, actuel directeur-général du Parti libéral;

- Michael Goldbloom, ex-président d'Alliance-Québec;

- Ian MacDonald, ex-journaliste qui sera plutôt nommé délégué à Boston;

- Don Taddeo, ancien organisateur de Robert Bourassa, professeur à l'université Concordia;

- Dale Thomson, politologue à McGill, auteur d'un remarquable ouvrage intitulé *Jean Lesage et la Révolution tranquille*.

Un proche du premier ministre Bourassa a confié au SOLEIL qu'il n'était pas question de nommer un autre ministre dans l'ouest de Montréal et M. John Parisella a lui-même reconnu que cette situation n'incitait pas la candidature de gens qui jouissent déjà d'une situation intéressante.

L'ouest de l'île de Montréal est nettement surreprésenté au conseil des ministres. Outre le premier ministre Bourassa, député de Saint-Laurent, on y retrouve MM. Herbert Marx (D'Arcy McGee, Justice), Pierre MacDonald (Robert-Baldwin, Commerce extérieur), Paul Gobeil (Verdun, Conseil du trésor), Clifford Lincoln (Nelligan, Environnement), John Ciaccia (Mont-Royal, Énergie et Ressources), Richard French

(Westmount, Communications), de même que Mme Thérèse Lavoie-Roux (L'Acadie, Santé et Services sociaux).

Candidat local

Dans ces conditions, les noms qui circulent actuellement dans Notre-Dame-de-Grâce, où la convention libérale aura lieu le 19 août, ont moins de résonance aux oreilles du grand public:

- Harold Thuringer, directeur exécutif du Conseil catholique d'expression anglaise;

- Dorothy Wills, une professeure noire au cégep Vanier, très bien cotée au parti avec ses trois maîtrises et son doctorat en éducation;

- Ann Usher, membre de la commission politique du PLQ, également très active dans les orga-

nismes communautaires.

On évoque également la possibilité d'un jeune permanent d'un organisme anglophone qu'on dit très dynamique, mais dont on ne veut pas dévoiler le nom pour le moment.

« Les jeux ne sont pas faits, assure le directeur général du parti. On va respecter la volonté de l'association. Il n'y aura pas de parachutage ». Le Parti libéral compte environ 1,100 membres dans Notre-Dame-de-Grâce.

En 1985, le député libéral Reed Soven l'avait emporté avec 21,024 voix sur le PQ (3,298 voix) et le NPD-Québec (2,314). Ce dernier parti était alors représenté par M. Michel Agnaieff, aujourd'hui président associé du NPD fédéral.

Forte hausse du nombre de demandes de statut de réfugié prévue, en 1987

OTTAWA (PC) — Plus de 30,000 personnes réclameront, cette année, le statut de réfugié au Canada, soit une augmentation de près de 67 pour 100 par rapport à 1986, a prédit, hier, le ministre de l'Immigration.

L'an dernier, 18,282 personnes ont réclamé le statut de réfugié. Au 30 juin, cette année, 15,532 personnes avaient effectué la même démarche.

En 1980, on avait enregistré 1,600 demandes; en 1981, 3,450 et en 1982, 3,300.

Le nombre des demandes a atteint 6,100 en 1983, 7,113 en 1984, 8,374 en 1985 pour effectuer un bond spectaculaire et atteindre 18,282, l'an dernier.

Le Salvador venait en tête de liste des candidatures, puisque 4,010 ressortissants de ce pays ont solli-

cité le statut de réfugié au Canada depuis le début de l'année.

On a, en outre, enregistré 1,674 demandes de Bresiliens et 1,636 du Sri Lanka.

Un assistant du ministre d'État à l'Immigration Gerry Weiner, M. Len Westerberg, a déclaré que 90 pour 100 des candidatures ont été rejetées parce que ceux qui les soumettaient n'étaient pas d'authentiques réfugiés.

JUSQU'À 75% DE RABAIS SUR LE PRIX D'ORIGINE ÉTIQUETÉ LES 6, 7 ET 8 AOÛT

4⁹⁹ À 14⁹⁹

DÉBARDEURS, T-SHIRTS ET CHEMISES SPORT POUR JEUNES HOMMES

Ord. 6,99 à 24,99
Boutique 317

8⁹⁹ À 12⁹⁹

TENUES DE BAIN ET SHORTS POUR HOMMES

'Bay Club', 'South Channel' et 'Grenadier' Ord. 12,99 à 30\$

Vêtements pour hommes, rayons 355/847

JUSQU'À 46% DE RABAIS

SÉLECTION DE COORDONNÉS POUR GARÇONS 4 À 6X

Hauts molletonnés, ord. 10,99 à 17\$ 6,99 A 9,99
Shorts, ord. 4,99 à 8,99
3,99 A 4,99
T-shirts, ord. 4,99 à 8,99
3,99 A 4,99
Chemisettes, ord. 12,99
6,99 CH.
Pantalons, ord. 8\$ à 10\$
5,99 CH.
Garçons 4 à 6X, rayons 430/873

JUSQU'À 56% DE RABAIS

SÉLECTION DE TENUES SPORT POUR GARÇONS 8 À 18'

Pantalons à pinces en chambray, ord. 19,99 à 27\$
14,99 CH.
Pantalons en chino, ord. 25\$
14,99 CH.
Chemisettes tissées, ord. 12,99 à 15\$ 6,99 CH.
Garçons 8 à 18, rayon 437

9⁹⁹ À 12⁹⁹

CHEMISES SPORT À MANCHES COURTES

Des tissus aspect lin, tissés, écossais et plus. Marques 'Fox', 'South Channel', 'Bay Club', 'Pierre Cardin' et autres.

Ord. 12,99 à 34\$

Chemises pour hommes, rayons 350/858

JUSQU'À 54% DE RABAIS

SUR LE PRIX ORDINAIRE D'ORIGINE DE COMPLETS D'ÉTÉ POUR HOMMES

Tailles 38 à 46 pour la plupart des statures. La sélection varie selon le magasin. Ord. 149,99 à 350\$ 99,99 A 159,99
Complets pour hommes, rayon 301

JUSQU'À 60% DE RABAIS

SUR LE PRIX ORDINAIRE D'ORIGINE DE TOUS LES VESTONS SPORT POUR LE PRINTEMPS-ÉTÉ

Tailles 38 à 46 pour la plupart des statures. La sélection varie selon le magasin. Ord. 99,99 à 245\$ 69,99 A 97,50
Vestons sport pour hommes, rayon 302

JUSQU'À 50% DE RABAIS

SÉLECTION DE CHEMISES DE CAMP ET PANTALONS EN SERGÉ POUR FILLES 7 À 16

Chemises de camp, ord. 9,99 à 12,99 6,99 CH.
Pantalons en sergé, ord. 14,99 à 20\$ 9,99 CH.
Filles 7 à 16, rayon 420

JUSQU'À 44% DE RABAIS

SUR DES CHAUSSURES COUTURIER POUR L'ÉTÉ

'Bandolino', 'Evan Picone', 'Enzo Angiolini' Sauf les nouveaux modèles d'automne. Dans certains magasins seulement. Le choix des modèles, pointures et couleurs varie selon le magasin. Ord. 60\$ à 125\$ 39,99 A 69,99.
Chaussures pour femmes, rayon 262

JUSQU'À 50% DE RABAIS

SUR LES COLLECTIONS COUTURIER

Gant', 'Boston Traders' et autres. Ord. 15\$ à 120\$
6,99 A 59,99
Vêtements pour hommes, rayons 347/380

8,99 À 24,99

PANTALONS SPORT OU DE VILLE ET SHORTS POUR HOMMES

Sauf le denim. Ord. 17,99 à 50\$.
Boutique 317, rayon 317

JUSQU'À 58% DE RABAIS

MAILLOTS ET PANTALONS MOLLETONNÉS POUR TOUT-PETITS

Tailles 2 à 3X. Ord. 6,99 à 12\$ 4,99 CH.
Vêtements pour tout-petits, rayons 404/875

JUSQU'À 50% DE RABAIS

LIQUIDATION DE MOLLETONNÉS POUR FILLES 4 à 6X

Hauts, ord. 8,99 à 12\$ 5,99 A 7,99
Bas, ord. 7\$ à 12\$ 5,99 CH.
Filles 4 à 6X, rayons 413/871

JUSQU'À 50% DE RABAIS

SUR UNE SÉLECTION DE TENUES DE JEU ET ET ROBES POUR BÉBÉS

Nouveau-nés et 12 à 24 mois. Ord. 9,99 à 24\$ 5,99 A 11,99
Vêtements pour bébés, rayon 455

JUSQU'À 46% DE RABAIS

SUR UNE SÉLECTION DE MAILLOTS MOLLETONNÉS POUR FILLES 7 À 16

Un choix fantastique de modèles et de couleurs. Tailles 7 à 16; P.M.G. Ord. 8,99 à 22\$ 6,99 A 12,99
Filles 7 à 16, rayon 420

5,99 À 9,99

DÉBARDEURS ET T-SHIRTS EN TRICOT MODE

'South Channel', 'Rendale', 'Arrow', 'Grenadier'. Maillots polo et autres modèles. Ord. 12,99 à 26\$
Chemises pour hommes, rayons 350/858

JUSQU'À 50% DE RABAIS

CHEMISES DE VILLE À MANCHES COURTES POUR HOMMES

'Bay Club', 'Baycrest' et 'Grenadier'. La sélection varie selon le magasin. Encolure 141 à 17. Ord. 22\$ à 24\$ 9,99 A 11,99 CH.
Chemises de ville pour hommes, rayons 330/853

66% DE RABAIS

ESPADRILLES EN TOILE

Blanc, os, menthe, rose et autres. L'été est loin d'être fini! Point. 6 à 9. Ord. 5,99 1,99 LA PAIRE
Chaussures pour jeunes filles, rayon 271

50% DE RABAIS

SUR TOUTES LES CHAUSSURES 'HARVARD' EN CUIR

Choix de modèles nautiques ou tout-aller. Modèles tout-aller dans certains magasins seulement. Point. 6 à 9 avec 1/2, plus 10. Ord. 55\$ à 65\$ 27,50 A 32,50
Chaussures pour jeunes filles, rayon 271

JUSQU'À 50% DE RABAIS

SUR UNE SÉLECTION DE SURVÊTEMENTS 2 PIÈCES POUR BÉBÉS

12, 18, 24 mois. Ord. 15\$ à 20\$ 9,99 L'ENS.
Vêtements pour bébés, rayon 455

50% DE RABAIS

CHAUSSURES EN TOILE OU EN FILET

Tout un choix de couleurs. Ord. 9,99 4,99 LA PAIRE
Chaussures pour femmes, rayon 835

Le choix varie d'un magasin à l'autre.

C'est MOINS CHER que vous pensiez à la Baie



• Galeries de la Capitale et Place Laurier, lun. à mer. de 9 h 30 à 17 h 30; jeu. et ven. de 9 h 30 à 21 h; sam. de 9 h à 17 h.
• Galeries de la Capitale, 627-5922 • Place Laurier (mail sud-ouest), 627-5959.



Déréglementation des exportations d'électricité

Ciaccia exerce plus de pression sur Ottawa

♦ Constatant l'inquiétude grandissante des acheteurs américains, le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. John Ciaccia, a entrepris d'intensifier les pressions pour qu'Ottawa procède au plus vite à la déréglementation des exportations d'électricité.

par Michel DAVID

Dans une lettre adressée à son homologue fédéral Marcel Masse, hier, M. Ciaccia réitère que « ce qui est bon pour le pétrole et le gaz, l'est aussi pour l'électricité » et que, conséquemment, la réglementation de l'Office national de l'énergie (ONE) en matière d'exportation de l'électricité doit être allégée substantiellement.

Le 16 juillet, l'ONE a remis à M. Masse un rapport proposant diverses possibilités pour modifier la réglementation actuelle. Seulement une partie de ce rapport a été rendue publique, mais M. Ciaccia en

a retiré la nette impression que la préférence de l'ONE s'apparentait fort au statu quo.

Il n'a pas discuté avec M. Masse depuis que ce dernier a reçu le rapport de l'ONE, mais il a manifesté hâte de tirer les choses au clair. La rencontre aura sans doute lieu lors de la conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Énergie, à Saint-Jean (Terre-Neuve), les 23 et 24 août.

Inquiétude

Le ministre ne s'en cache pas, la réglementation de l'ONE constitue une véritable « épée de Damoclès » pour les exportations québécoises, donc pour le projet de la Baie James 2, si cher au premier ministre Bourassa.

Au cours d'un entretien téléphonique, M. Ciaccia a admis que les Américains avaient été ébranlés par la récente décision de l'ONE de bloquer un contrat de \$3 milliards entre la société Hydro-Québec pour-

tant et le New England Power Pool (NEPOOL), tant qu'Hydro n'aura pas offert cette électricité aux provinces canadiennes voisines à des conditions équivalentes.

« Leur première réaction a été de s'inquiéter, a-t-il confié au cours d'un entretien téléphonique. Quand on leur a expliqué qu'il s'agissait de raisons techniques, ils ont été rassurés, mais il ne faudrait pas que ça se répète ».

Quant au contrat de NEPOOL, M. Ciaccia a indiqué que la société Hydro-Québec présenterait, ces jours-ci, une nouvelle demande conforme aux exigences de l'ONE. « Si tout se passe normalement », il s'attend à ce que le feu vert soit donné à Hydro, d'ici le mois d'octobre.

Le Québec maintient, toutefois, qu'il ne saurait être question que d'autres provinces utilisent la réglementation de l'ONE pour acheter de l'électricité québécoise qui se-

rait revendue avec profit aux Américains.

Le projet de loi qui placera Hydro sous un contrôle plus étroit du gouvernement sera présenté à

l'Assemblée nationale, cet automne, a également confirmé le ministre, qui a cependant refusé d'en dévoiler le contenu éventuel.

« On ne veut pas augmenter les

problèmes, on veut les résoudre », a simplement dit M. Ciaccia, dans une allusion très claire aux relations délicates entre Hydro et le gouvernement. ♦

Prêts aux étudiants : presque tous les certificats disponibles pour la rentrée

♦ (PC) - Dès la rentrée scolaire, la presque totalité des certificats de prêts aux étudiants pourront être obtenus dans les institutions fréquentées par les étudiants.

L'assurance en a été donnée, hier, par le sous-ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Boisvert, devant la commission parlementaire qui étudiait les engagements financiers du ministère.

M. Boisvert a expliqué qu'un plan mis de l'avant en juin avait permis d'accélérer le traitement

des demandes de prêts et de bourses en provenance des élèves-pour l'année scolaire 1987-88.

« À la rentrée, 105,000 certificats de prêt auront été émis alors qu'on a reçu 121,280 demandes », a expliqué le sous-ministre.

Les seuls dossiers dont l'étude n'aura pas été complétée sont ceux pour lesquels il manque des renseignements.

Au cours des années précédentes, les élèves des niveaux collégial et universitaire devaient souvent attendre jusqu'en octobre ou

novembre avant de recevoir les certificats de prêt.

Selon M. Boisvert, plusieurs mesures ont permis d'accélérer, cette année, le traitement des dossiers.

D'une part, les formulaires ont été simplifiés de sorte que les analystes du ministère peuvent maintenant traiter chacun 70 dossiers par jour au lieu de 40.

De plus, on a mis en place une grille commune d'analyse des dossiers. ♦

50% DE RABAIS SUR LE DERNIER PRIX ÉTIQUETÉ DES COORDONNÉS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ

Tan Jay, Koret, Bay Club et plusieurs autres. Jeunes femmes 10 à 16, Petites 6 à 16, Taille Plus 38 à 44.

Coordonnés pour femmes, rayons 140/115/116

6, 7 ET 8 AOÛT SEULEMENT JUSQU'À

75%

50% DE RABAIS SUR LE DERNIER PRIX ÉTIQUETÉ DE TOUS LES 'TABI' DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ

Chemises à manches courtes, shorts, vestes, pantalons et jupes.

Tabi, rayon 140

50% DE RABAIS SUR LE DERNIER PRIX ÉTIQUETÉ DES VÊTEMENTS PRINTEMPS ET ÉTÉ DE LA 'COLLECTION 107'

Inclut des articles à prix déjà réduit. La sélection varie selon le magasin.

Collection 107, rayon 107

DE RABAIS SUR LE PRIX D'ORIGINE ÉTIQUETÉ

VÊTEMENTS SÉLECTIONNÉS POUR LA FAMILLE

JUSQU'À 50% DE RABAIS SUR LE DERNIER PRIX ÉTIQUETÉ DES BLOUSES DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ

Tailles 8 à 18. Dernier prix 17,99 à 28\$

13,99 CH.

Blouses pour femmes, rayon 132

50% DE RABAIS SUR LE DERNIER PRIX ÉTIQUETÉ DE TOUTES LES GRANDES MARQUES PRINTEMPS ET ÉTÉ DE LA BOUTIQUE COLLECTIONS

Inclut des articles à prix déjà réduit. Le choix varie selon le magasin.

Boutique Collections, rayons 127/121/125

50% DE RABAIS SUR LE DERNIER PRIX ÉTIQUETÉ DE TOUTE* LA MODE PRINTEMPS ET ÉTÉ DE LA BOUTIQUE JEUNESSE

*À l'exclusion des denim. Plusieurs grandes marques et des articles à prix déjà réduit dans le lot. La sélection varie selon le magasin.

Boutique Jeunesse, rayons 158/161/166/463/813

JUSQU'À 62% DE RABAIS

SUR LES VESTES DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ

Dernier prix 19,99 à 39,99 14,99 CH.

Vêtements d'extérieur pour femmes, rayon 801

JUSQU'À 70% DE RABAIS

SUR LE PRIX ORDINAIRE D'ORIGINE DE ROBES POUR FEMMES

Ord. 29,99 à 140\$ Dernier prix 19,99 à 70\$ 9,99 A 39,99

Robes pour femmes, rayons 110/803

50% DE RABAIS

SUR LES INTERCHANGEABLES EN CHAMBRAY TOUT COTON 'BAY CLUB' PETITES

T-shirt Henley, chemises de camp, shorts, jupes, pantalons, tailles 6 à 14. Ord. 24,99 à 39,99 12,49 A 19,99

Vêtements sport Petites, rayon 115

JUSQU'À 63% DE RABAIS

SUR LE PRIX ORDINAIRE D'ORIGINE DES PANTALONS ET JUPES DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ SÉLECTIONNÉS

La sélection varie selon le magasin. Ord. 48\$ à 55\$ Dernier prix 24,99 à 29,99 19,99 CH.

Interchangeables pour hommes, rayon 136

75% DE RABAIS

SUR LE PRIX ORDINAIRE D'ORIGINE DES HAUTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ TAILLE PLUS 38 À 44

Ord. 36\$ à 45\$. Dernier prix 19,99 8,99 A 10,99

Taille Plus, rayon 116

50% DE RABAIS

SUR SACS À MAIN DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ

Ord. 6,99 à 39,99 3,49 A 19,99

Sacs à main et fourre-tout, rayons 210/829

50% DE RABAIS sur tous les bijoux mode à prix déjà réduit.

Bijoux mode, rayon 236

C'est MOINS CHER que vous pensiez à la Baie



• Galeries de la Capitale et Place Laurier, lun. à mer. de 9 h 30 à 17 h 30; jeu. et ven. de 9 h 30 à 21 h; sam. de 9 h à 17 h.

• Galeries de la Capitale, 627-5922 • Place Laurier (mail sud-ouest), 627-5959.

